KPMG SA
2, rue Pierre Simon de Laplace
BP 65811
57078 Metz Cedex 3
France

Téléphone : +33 (0)3 87 39 94 94
Télécopie : +33 (0)3 87 63 29 96
Site internet : www.kpmg.fr

Centre Hospitalier Régional Universitaire de Nancy

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Centre Hospitalier Régional Universitaire de Nancy
29 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny - CO 60034 - 54035 Nancy Cedex
Ce rapport contient 6 pages
Référence : SD-CS

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Limited, une société de droit anglais
(« private company limited by guarantee »).

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles et du Centre

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417

KPMG SA
2, rue Pierre Simon de Laplace
BP 65811
57078 Metz Cedex 3
France

Téléphone : +33 (0)3 87 39 94 94
Télécopie : +33 (0)3 87 63 29 96
Site internet : www.kpmg.fr

Centre Hospitalier Régional Universitaire de Nancy

Siège social : 29 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny - CO 60034 - 54035 Nancy Cedex

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil de surveillance, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Centre Hospitalier Régional Universitaire de Nancy relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Sous la réserve décrite dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous certifions que les comptes annuels sont, au regard de l'instruction budgétaire et comptable M21, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'établissement public de santé à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion avec réserve

Motivation de la réserve

Le Secrétariat Général à l'Investissement a validé, en date du 21 juin 2021, l'évaluation socio-économique du projet de modernisation du Centre Hospitalier Régional Universitaire de Nancy, et notamment l'estimation du coût total du projet qui fait état de coûts de démolition, désamiantage et dépollution évalués à 20 millions d'euros.

Ainsi, une provision à due concurrence aurait dû être comptabilisée, ces coûts étant relatifs à des destructions sans reconstruction dans le cadre de ce projet de modernisation. Il en résulte que le poste « Provisions pour charges » figurant au passif du bilan au 31 décembre 2021 devrait être supérieur de 20 millions d'euros. Le résultat exceptionnel, et par voie de conséquence l'excédent de l'exercice clos le 31 décembre 2021 seraient diminués d'autant.

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Limited, une société de droit anglais
(« private company limited by guarantee »).

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles et du Centre

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- La note «1.3.1 Garantie de financement » de l'annexe aux comptes annuels qui précise les modalités de financement des recettes du Titre I dans le cadre du mécanisme de garantie de recettes sur la part Assurance maladie couvrant les activités d'hospitalisation et les actes et consultations externes ;
- La note « 1.3.5 Article 50 de la Loi de Finances de Sécurité Sociale 2021 » de l'annexe aux comptes annuels qui indique les modalités de versement de la dotation socle ainsi que le traitement comptable retenu par l'établissement.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entités, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous vous informons que nous ne portons pas d'appréciations complémentaires aux points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques, autres que celui décrit dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve ».

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

A l'exception de l'incidence du point décrit dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le tome 1 du rapport financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du conseil de surveillance.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation du commissaire aux comptes

Nous avons été nommés commissaire aux comptes du Centre Hospitalier Régional Universitaire de Nancy par le conseil de surveillance du 25 juin 2021.

Au 31 décembre 2021, le cabinet KPMG était dans la 1ère année de sa mission.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français décrits dans l'instruction comptable et budgétaire M21 ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'établissement public de santé à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'établissement public de santé ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Directeur Général visés par le Comptable Public.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre établissement public de santé.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'établissement public de santé à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.
Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Lyon et Metz, le 24 juin 2022

KPMG SA

Signature numérique de Philippe Massonnat
Date : 2022.06.24 09:14:53 +02'00'

Philippe Massonnat
Associé

Sandrine Demesse
Associée

État BI

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 054015
NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. NANCY C.H.U
ÉTABLISSEMENT : CHRU NANCY

GED

COMPTE FINANCIER 2021

BILAN

ACTIF		EXERCICE N			EXERCICE N-1
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISÉ	**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :**				
	Frais d'établissement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Frais d'études, de recherche et développement	31 664,74	24 960,46	6 704,28	8 045,14
	Contributions aux investissements communs des GHT	0,00	0,00	0,00	0,00
	Concessions et droits similaires, brevet, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires	30 846 663,09	24 733 311,55	6 113 351,54	6 171 720,31
	Autres immobilisations incorporelles	580 220,00	45 054,97	535 165,03	283 516,59
	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES :				
	Terrains	5 550 571,29	216 032,99	5 334 538,30	5 334 538,30
	Constructions	609 661 796,52	305 744 464,63	303 917 331,89	310 809 714,79
	Installations techniques, matériel et outillage industriel	142 353 123,47	109 759 291,58	32 593 831,89	29 753 508,08
	Autres immobilisations corporelles	140 883 893,65	122 800 088,34	18 083 805,31	16 214 377,12
	Immobilisations corporelles en cours	2 568 750,39	0,00	2 568 750,39	2 444 416,68
	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations affectées ou mises à disposition	3 803 889,01	0,00	3 803 889,01	4 263 254,38
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES :				
	Participations et créances rattachées à des participations	100 937,00	0,00	100 937,00	89 937,00
	Autres titres immobilisés	138,28	0,00	138,28	138,28
	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00
	Autres	111 957 820,95	0,00	111 957 820,95	121,95
	TOTAL I	1 048 339 468,39	563 323 204,52	485 016 263,87	375 373 288,62

État BI

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 054015
NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. NANCY C.H.U
ÉTABLISSEMENT : CHRU NANCY

GED

COMPTE FINANCIER 2021

BILAN

PASSIF		EXERCICE N	EXERCICE N-1
CAPITAUX PROPRES	APPORTS	236 429 640,88	95 505 734,25
	RÉSERVES :		
	Excédents affectés à l'investissement	113 838 744,63	113 285 597,50
	Réserve de trésorerie	957 815,37	957 815,37
	Réserves de compensation	775 563,66	2 352 892,28
	REPORT À NOUVEAU :		
	Report à nouveau excédentaire	1 046 624,18	1 243 705,15
	Report à nouveau déficitaire	-295 355 647,75	-300 097 595,55
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (EXCÉDENT OU DÉFICIT)	4 534 474,74	5 315 654,56
	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	47 260 304,81	42 476 772,35
	PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	26 899 135,69	26 128 728,50
	DROITS DE L'AFFECTANT	998 303,48	998 303,48
	TOTAL I	137 384 959,69	-11 832 392,11

État BI

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 054015
NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. NANCY C.H.U
ÉTABLISSEMENT : CHRU NANCY

GED

COMPTE FINANCIER 2021

BILAN

ACTIF		EXERCICE N			EXERCICE N-1
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT	**STOCKS ET EN-COURS :**				
	Matières premières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Autres approvisionnements	17 813 662,77	0,00	17 813 662,77	14 938 828,04
	En-cours de production de biens	0,00	0,00	0,00	0,00
	Produits	0,00	0,00	0,00	0,00
	Marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00
	Autres stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
	CRÉANCES D'EXPLOITATION :				
	Hospitalisés et consultants	3 248 643,91	1 995 332,12	1 253 311,79	993 444,47
	Caisse pivot	126 491 329,58	0,00	126 491 329,58	105 651 082,01
	Autres tiers payants	12 914 490,99	0,00	12 914 490,99	13 667 164,84
	Créances irrecouvrables admises en non-valeur	0,00	0,00	0,00	0,00
	Autres	14 480 670,92	0,00	14 480 670,92	15 241 396,15
	CRÉANCES DIVERSES :	63 315 130,95	0,00	63 315 130,95	19 768 675,54
	VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00
	DISPONIBILITÉS	25 486 742,46	0,00	25 486 742,46	27 186 950,35
	CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL II	263 750 671,58	1 995 332,12	261 755 339,46	197 447 541,40
COMPTES DE RÉGULARISATION	CHARGES À RÉPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES	1 131 877,85	0,00	1 131 877,85	1 167 176,28
	PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS	0,00	0,00	0,00	0,00
	DÉPENSES À CLASSER OU RÉGULARISER	845 805,17	0,00	845 805,17	369 577,98
	DOTATIONS ATTENDUES	0,00	0,00	0,00	0,00
	ÉCARTS DE CONVERSION D'ACTIF	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL GÉNÉRAL	1 314 067 822,99	565 318 536,64	748 749 286,35	574 357 584,28

État BI

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 054015
NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. NANCY C.H.U
ÉTABLISSEMENT : CHRU NANCY

GED

COMPTE FINANCIER 2021

BILAN

PASSIF		EXERCICE N	EXERCICE N-1
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	PROVISIONS POUR RISQUES	8 776 715,50	6 507 272,20
	PROVISIONS POUR CHARGES	26 120 901,44	23 767 989,92
	TOTAL II	34 897 616,94	30 275 262,12
DETTES	**DETTES FINANCIÈRES :**		
	Emprunts obligataires	143 337 099,82	106 279 661,02
	Emprunts auprès des établissements de crédit	213 775 185,51	232 329 607,51
	Emprunts et dettes financières divers	79 543 201,49	81 933 777,44
	Crédits et lignes de trésorerie	0,00	0,00
	DETTES D'EXPLOITATION :		
	Avances reçues	3 593 875,67	4 125 920,20
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	58 512 156,36	51 810 618,52
	Dettes fiscales et sociales	32 132 140,46	29 726 194,65
	DETTES DIVERSES :		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	4 247 692,01	1 479 071,83
	Fonds déposés par les hospitaliers et hébergés	9 817,44	9 948,21
	Autres	3 079 825,72	5 654 509,06
	Produits constatés d'avance	23 034 498,69	21 424 975,73
	TOTAL III	561 265 493,17	534 774 284,17
COMPTES DE RÉGULARISATION	RECETTES À CLASSER ET À RÉGULARISER CRÉDIT	15 201 216,55	21 140 430,10
	ÉCART DE CONVERSION PASSIF	0,00	0,00
	TOTAL GÉNÉRAL	748 749 286,35	574 357 584,28

État CR

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 054015
NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. NANCY C.H.U
ÉTABLISSEMENT : CHRU NANCY

GED

COMPTE FINANCIER 2021

Compte de résultat de l'établissement (toutes activités confondues) [1]	EXERCICE N	EXERCICE N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
VENTE DE MARCHANDISES	29 027 493,54	26 224 376,11
PRODUCTION VENDUE	31 363 641,67	28 991 630,77
PRODUCTION STOCKÉE, DESTOCKAGE	0,00	0,00
PRODUCTION IMMOBILISÉE	181 268,27	212 652,82
PRODUITS DE L'ACTIVITÉ HOSPITALIÈRE	777 562 372,66	741 483 200,51
SUBV D'EXPLOITATION ET PARTICIPATIONS	33 245 302,52	32 039 448,02
REPRISES SUR AMORT, DÉPRÉC ET PROVISIONS	5 937 746,05	4 939 536,38
TRANSFERTS DE CHARGES D'EXPLOITATION	0,00	0,00
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	29 021 451,35	23 520 523,18
TOTAL I	906 339 276,06	857 411 367,79
CHARGES D'EXPLOITATION		
ACHATS DE MARCHANDISES	-1 458 317,33	-68 253,17
VARIATION DE STOCKS DE MARCHANDISES	0,00	0,00
ACHATS STOCKÉS MAT PREM ET FOURNITURES	0,00	0,00
VARIATION DE STOCKS MAT PREM ET FOURNIT	0,00	0,00
ACHATS STOCKÉS AUTRES APPROVISIONNEMENTS	193 226 010,79	178 895 623,42
VARIATION STOCKS DES AUTRES APPROVIS	-2 874 834,73	-4 835 319,82
ACHATS NON STOCKÉS MAT ET FOURNITURES	21 777 646,67	20 204 924,56
SERVICES EXTÉRIEURS ET AUTRES	75 578 253,30	77 002 445,77
IMPÔTS ET TAXES SUR RÉMUNÉRATIONS	51 960 227,32	46 460 556,33
IMPÔTS TAXES ET VERST ASSIMILÉS AUTRES	72 004,00	2 280 592,44
RÉMUN ET AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	365 579 225,23	350 237 472,47
CHARGES SOCIALES	129 590 897,33	118 994 861,82
DOT AUX AMORT ET DÉPRÉC SUR IMMO	37 870 355,16	35 182 179,50
DOT AUX DÉPRÉC SUR ACTIF CIRCULANT	37 642,01	12 048,82
DOT AMORT, PROV, DÉPR RISQUES ET CHARGES	10 445 085,13	11 419 727,41
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	13 253 342,84	9 134 316,27
TOTAL II	895 057 537,72	844 921 175,82
1- RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	11 281 738,34	12 490 191,97
PRODUITS FINANCIERS		

[1] sans neutralisation d'opérations entre les comptes de résultat

État CR

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 054015
NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. NANCY C.H.U
ÉTABLISSEMENT : CHRU NANCY

GED

COMPTE FINANCIER 2021

Compte de résultat de l'établissement (toutes activités confondues) [1]	EXERCICE N	EXERCICE N-1
DE PARTICIPATIONS ET DES IMMOB FINANC	65 629,00	0,00
REVENUS DES VMP, ESCOMPTES	93 256,60	19 362,69
REPRISE SUR PROVISIONS	0,00	0,00
TRANSFERTS DE CHARGES FINANCIÈRES	0,00	0,00
GAINS DE CHANGE	0,00	0,00
PRODUIT NET SUR CESSIONS DE VMP	0,00	0,00
TOTAL III	158 885,60	19 362,69
CHARGES FINANCIERES		
DOTATIONS AUX AMORT, DÉPRÉC ET PROVIS	35 298,43	33 617,55
INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES	12 448 060,37	13 303 689,57
PERTES DE CHANGE	282,99	68,16
CHARGES NETTES SUR CESSIONS DE VMP	0,00	0,00
TOTAL IV	12 483 641,79	13 337 375,28
2-RESULTAT FINANCIER (III-IV)	-12 324 756,19	-13 318 012,59
3-RESULTAT COURANT(I-II+III-IV)	-1 043 017,85	-827 820,62
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
PROD EXCEPT OP GESTION EXERCICE COURANT	2 195 804,07	4 195 569,20
PROD EXCEPT OP GESTION EXER ANTÉR	9 199 998,31	9 165 586,64
PROD EXCEP : OPÉRATIONS EN CAPITAL	2 771 426,45	3 602 698,96
REPRISES SUR PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	23 032,32	23 032,28
REPRISES SUR DÉPRÉC EXCEPTIONNELLES	0,00	0,00
TRANSFERTS DE CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	0,00
TOTAL V	14 190 261,15	16 986 887,08
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
CHARGES EXCEPT EXERCICE COURANT	156 302,49	799 386,21
CHARGES EXCEPT EXERCICES ANTÉRIEURS	7 556 119,18	8 928 144,09
CHARG EXCEPT SUR OPÉRATIONS EN CAPITAL	22 835,89	335 488,60
DOTATIONS AUX PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	877 511,00	780 393,00
DOT AUX AMORT ET DÉPRÉC EXCEPTION	0,00	0,00
TOTAL VI	8 612 768,56	10 843 411,90
4- RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	5 577 492,59	6 143 475,18

[1] sans neutralisation d'opérations entre les comptes de résultat

État CR

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 054015
NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. NANCY C.H.U
ÉTABLISSEMENT : CHRU NANCY

GED

COMPTE FINANCIER 2021

Compte de résultat de l'établissement (toutes activités confondues) [1]	EXERCICE N	EXERCICE N-1
5- TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	920 688 422,81	874 417 617,56
6- TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	916 153 948,07	869 101 963,00
EXCEDENT OU DEFICIT (5 - 6)	4 534 474,74	5 315 654,56

[1] sans neutralisation d'opérations entre les comptes de résultat

ANNEXE RELATIVE AU COMPTE FINANCIER 2021

Direction des affaires financières
annexes au
Compte financier 2021

SOMMAIRE

1 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES, FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE 4

1.1 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES (ETAT PF1) 4
1.1.1 LES IMMOBILISATIONS ET LES AMORTISSEMENTS 5
1.1.2 LES STOCKS 9
1.1.3 LES CREANCES 9
1.1.4 LA RECONNAISSANCE DES PRODUITS DE L'ACTIVITE HOSPITALIERE 10
1.1.5 LES PRODUITS A RECEVOIR 11
1.1.6 LES CHARGES A PAYER 11
1.1.7 LES FACTURES NON PARVENUES 11
1.1.8 LES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE (PCA) 12
1.1.9 LES CHARGES CONSTATEES PAR AVANCE 12
1.1.10 LES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT 12
1.1.11 LES PROVISIONS REGLEMENTEES 12
1.1.12 LES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES 13
1.1.13 LES EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES 15
1.2 CHANGEMENT DE METHODES COMPTABLES, CHANGEMENTS D'ESTIMATION ET CORRECTIONS D'ERREUR 15
1.2.1 CHANGEMENT DE METHODES COMPTABLES 15
1.2.2 CHANGEMENTS D'ESTIMATION 15
1.2.3 CORRECTIONS D'ERREUR 16
1.3 « FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE (ETAT PF2) 16
1.3.1 GARANTIE DE FINANCEMENT. 16
1.3.2 ADAPTATION DES PROCESSUS DE GESTION À LA SITUATION LIÉE À L'ÉPIDEMIE COVID 19 16
1.3.3 VALIDATION DU PROJET DE MODERNISATION DU CHRU DE NANCY ET SON SCHÉMA DIRECTEUR IMMOBILIER 17
1.3.4 DECLINAISON DES ACCORDS DITS SEGUR DE LA SANTE 17
1.3.5 ARTICLE 50 DE LA LOI DE FINANCE DE SECURITE SOCIALE 2021 17
1.3.6 AUTRES FAITS MARQUANTS 18
A/ EVOLUTIONS D'ACTIVITÉ AYANT UN IMPACT MAJEUR SUR LES COMPTES 18
B/ POURSUITE DE L'INTÉGRATION TERRITORIALE 18
C/ NOUVELLES COOPÉRATIONS AVEC LES ÉTABLISSEMENTS EXTÉRIEURS 18
D/ INNOVATION ET RECHERCHE 18

2 NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN 19

2.1 TABLEAU DES IMMOBILISATIONS (ETAT BI1) 19
2.1.1 IMMOBILISATIONS AFFECTEES OU MISES A DISPOSITION : 20
2.2 TABLEAU DES AMORTISSEMENTS (ETAT BI2) 20
2.3 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (ETAT BI3) 21
2.3.1 COMPTE 1022 COMPLEMENT DE DOTATION - ETAT : 21
2.3.2 COMPTE 1025 DONS ET LEGS EN CAPITAL 22
2.4 TABLEAU DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES ET DES DEPRECIATIONS (ETAT BI4) 22
2.5 TABLEAU DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT TRANSFERABLES (ETAT BI5) 23
2.6 TABLEAU DES RESTES A RECOUVRER AMIABLES ET CONTENTIEUX (ETAT BI6) 24
2.7 TABLEAU DES RESTES A RECOUVRER AMIABLES ET CONTENTIEUX AU 31/12 SUR HOSPITALISES ET CONSULTANTS (ETAT BI7) 24
2.8 ETAT DE LA DETTE FINANCIERE A LONG ET MOYEN TERME (ETAT BI8) 25
2.8.1 DETAIL DU CAPITAL RESTANT DU AU 31/12/2021 PAR PRETEUR 25
2.8.2 PROFIL D'EXTINCTION DE TOUTE LA DETTE FINANCIERE EXISTANT AU 31/12/2021 26
2.9 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR L'ETAT DE LA DETTE FINANCIERE A LONG ET MOYEN TERME (ETAT BI9) 26
2.10 ETAT DES PARTICIPATIONS AU 31/12 (ETAT BI10) 34

2.11 EVALUATION ET COMPTABILISATION DES STOCKS (ETAT BI11) 36
2.12 DETAIL ET EVALUATION DES VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT (ETAT BI12) 36
2.13 INFORMATIONS SUR LES COMPTES D'ATTENTE 36
2.13.1 COMPTE # 4712 - RECETTES PERÇUES EN EXCEDENT A REIMPUTER 36
2.13.2 COMPTE # 4717 – RECETTES RELEVE BANQUE DE FRANCE 37
2.13.3 COMPTE 4718 – AUTRES RECETTES A REGULARISER 37
2.13.4 COMPTE # 4721 – DEPENSES REGLEES SANS MANDATEMENT PREALABLE 37

3 NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT 37

3.1 ELEMENTS SIGNIFICATIFS EXPLICITANT LES COMPTES (ETAT CR1) 37
3.2 ETAT SYNTHETIQUE DES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION ET DES CONTRIBUTIONS ACCORDEES PAR L'ETABLISSEMENT (ETAT CR2) 38
3.3 DETAIL DES PRODUITS DE L'ACTIVITE HOSPITALIERE (ETAT CR3) 39
3.4 OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS 40

4 AUTRES INFORMATIONS 41

4.1 ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTRES QUE LES INSTRUMENTS DE COUVERTURE DE LA DETTE A LONG TERME (ETAT AI1) 41
4.2 HONORAIRE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES (ETAT AI2) 41
4.3 TABLEAU DES EFFECTIFS (ETAT AI3) PAR BUDGET 41
4.4 EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE (ETAT AI4) 45
4.5 INFORMATIONS SUR LES ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX (ETAT AI5) 45

1 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES, FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1 Principes et méthodes comptables (Etat PF1)

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect de la réglementation en vigueur et du principe de prudence. Elles s'inscrivent dans le cadre des hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Indépendance des exercices,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

Elles sont conformes aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels sont établis conformément au référentiel comptable applicable constitué par l'instruction comptable et budgétaire M21.

Le référentiel comptable est constitué par l'instruction M21. L'arrêté du 16 juin 2014 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M21 des établissements publics de santé modifié par l'arrêté du 7 décembre 2017 comporte en annexes les tomes I et II de l'instruction M21. L'arrêté du 19 décembre 2014 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M21 des EPS modifié par l'arrêté du 7 décembre 2017 complète la démarche de mise à jour initiée par l'arrêté du 16 juin 2014 précité, en diffusant le tome III (tenue des comptabilités) de l'instruction M21. Le tome III est applicable dès l'exercice 2014 et intègre dans le référentiel comptable le guide de fiabilisation des comptes des établissements de santé diffusé par la circulaire n° DGOS/DGFIP/PF/PF1/CL1B/2011/391 du 10 octobre 2011 relative au lancement du projet de fiabilisation des comptes de l'ensemble des établissements publics de santé, complété des fiches comptables.

Ces fiches comptables présentent à la fois les évolutions reprises dans l'instruction M21 et des dispositions transitoires destinées à permettre la fiabilisation des comptes. Ces dispositions transitoires doivent être prises en compte par l'ensemble des intervenants de la chaîne de production des états financiers (ordonnateurs, comptables, agences régionales de santé, directions départementales ou régionales des finances publiques, certificateurs).

Le CHRU tient un compte de résultat distinct pour chacune des activités suivantes :

- Compte de résultat principal – H qui regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes relatives à l'activité hospitalière principale

- Comptes de résultats annexes :
    - Soins et hébergement des personnes âgées : budget annexe B, Unité de soins de Longue Durée
    - Enseignement : budget annexe C regroupant les écoles et les instituts de formation
    - Gestion du domaine privé : budget annexe A, Dotation non affectée
    - Coopération sanitaire : budget annexe G, Groupement Hospitalier de Territoire – GHT

Aucun de ces comptes de résultat annexes ne peut recevoir de subvention d'équilibre du compte de résultat principal.

Les comptes de résultats annexes sont soumis aux règles budgétaires et comptables de l'établissement de rattachement sous réserve des adaptations spécifiques prévues par le Code de la santé publique.

Les opérations réciproques entre les budgets annexes et le CHRU ne sont pas compensées. Elles font l'objet d'une émission de titres ou de mandats et d'un remboursement par les budgets concernés.

Les données sont présentées en €.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021. Sans déroger au principe d'annualité, l'établissement bénéficie d'un délai d'un mois supplémentaire pour effectuer la clôture des comptes. Cette journée complémentaire, visée par l'article R.6145-37 du Code de la santé publique, permet de

régulariser certaines opérations de fin d'exercice ne pouvant matériellement être réalisées qu'après cette date, notamment en raison de justifications tardives et des délais inhérents aux procédures d'enregistrement comptable.

1.1.1 LES IMMOBILISATIONS ET LES AMORTISSEMENTS

1.1.1.1 Immobilisations corporelles et incorporelles

Immobilisations en cours

Les immobilisations incorporelles et corporelles, non terminées ou non mises en service à la fin de l'exercice, sont comptabilisées en compte # 23 – immobilisations en cours. Il s'agit pour le CHRU d'immobilisations résultant des opérations de construction ou de travaux de rénovation s'étalant sur plusieurs exercices et confiés à des tiers. A la date de mise en service, les travaux en cours exécutés sont transférés au compte d'imputation définitif 21 – Immobilisations corporelles.

Les immobilisations ne correspondant pas à ces critères sont enregistrées directement dans les comptes de classe 2.

Immobilisations incorporelles

• Les immobilisations incorporelles correspondent à des frais d'études et à des logiciels. Les honoraires, comme le stipule les instructions du plan comptable M21, seront soit virés à la subdivision du compte 23 lors du lancement des travaux, soit si ces études ne sont pas suivies de réalisation, totalement amorties lors de l'année d'abandon du projet.

Immobilisations corporelles

Elles sont enregistrées pour leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Les immobilisations acquises le cas échéant à titre gratuit (dons) sont comptabilisées à leur valeur vénale.
En application des règlements comptables, les immobilisations corporelles inscrites à l'actif du bilan sont :
• identifiables,
• porteuses d'avantages économiques futurs,
• contrôlées par l'entité.

Inventaire

Immobilisations concernant les ensembles immobiliers et le foncier :
Les terrains inscrits à l'actif ont fait l'objet d'un travail de cadrage avec le plan de masse de l'établissement.

Les agencements et installations des constructions sont associés, pour la quasi-totalité, à un code bâtiment. Ce travail de rapprochement est toujours en cours et contribue à fiabiliser la gestion des immobilisations, notamment lors de la sortie des fiches d'immobilisations pour cause de cession, de casse ou de mise au rebut.

Biens mobiliers (hors immobilisations en cours) :
Les travaux détaillés ci-après, ont été réalisés depuis 2014 dans un objectif de fiabilisation de l'inventaire :

- Les logiciels ont fait l'objet d'une revue dans le cadre de la pré-certification en 2014 et sont depuis suivis par la direction opérationnelle concernée ;
- Pour le matériel biomédical et équipements de soin, un rapprochement de l'inventaire comptable des immobilisations et de l'outil de GMAO (Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur) a été opéré pour les références les plus significatives. Le matériel biomédical et les autres matériels et outillages dont la valeur unitaire est non significative et pour lesquels un suivi GMAO ou par prise d'inventaire des services se révèle inapproprié n'ont pas fait l'objet d'un recollement formel.
- Pour le mobilier de bureau, le mobilier de chambre et les lits, des contrôles de cohérence ont été réalisés depuis 2014 pour apprécier la réalité des immobilisations inscrites à l'actif compte tenu des biens nécessaires à l'activité de l'établissement.
- Les matériels informatiques et de transport ont fait l'objet de sorties d'actifs en 2014 et les flux d'acquisition correspondant depuis cette date sont suivis par la direction opérationnelle concernée.

Le rapprochement des biens immobiliers avec un code bâtiment ou GMAO (Gestion de Maintenance assistée par ordinateur) est supérieur à 90%.

1.1.1.2 Frais d'études

Les frais d'études sont enregistrés en compte # 2031. Lorsque les études sont suivies de travaux, elles sont basculées en compte d'immobilisations en cours # 23 puis au compte définitif d'imputation lorsque l'opération est mise en service.
Si les études ne sont pas suivies de réalisation, les frais correspondants sont intégralement amortis lors de l'année de l'abandon de l'opération.
Les frais d'études générales qui ne sont pas menées en vue de la réalisation d'un investissement s'imputent en compte # 617- Etudes et recherches.

1.1.1.3 Amortissements

Depuis le 1er janvier 2017, le CHRU applique, conformément à l'évolution de la règlementation (M21), la règle du prorata temporis (avant le 1er janvier 2017, les immobilisations étaient amorties à compter du 1er janvier de l'année suivante celle de l'acquisition), Cette méthode a été appliquée rétroactivement sur les biens acquis avant 2017 dont la valeur nette comptable est supérieure à 15 000 € (au total 1191 fiches ont été modifiées).

Méthodologie de calcul du prorata temporis :

La date de début d'amortissement retenue par le CHRU est à compter de la date du Procès-verbal de mise en service ou à défaut à compter de la date de facture.
Les amortissements linéaires sont calculés à partir du premier jour du mois qui suit la date de mise en service ou d'acquisition de l'immobilisation.

Durées d'amortissement retenues par l'établissement :

	Durée
Batiments	30 ans
Matériel	de 3 à 10 ans
Matériel biomédical	de 3 à 10 ans
Matériel informatique	de 3 à 10 ans
Outillage	de 3 à 10 ans
Automobiles et matériel roulant	de 5 à 10 ans
Mobilier	de 7 à 10 ans
Matériel de bureau	de 5 à 10 ans
Agencements et installations	de 5 à 30 ans
Logiciels	de 3 à 5 ans

Lors de la mise en service d'une nouvelle construction, les composants suivants sont retenus en fonction des caractéristiques techniques :

Code nomenclature	Libellé code nomenclature	Durée d'amort.	Compte	Libellé compte
PA10	Architect. et ingénierie tvx - Prestations de service	40 ans	213110020	BATIMENTS STRUCTURE
PA11	Architect. et ingénierie tvx - Prestations intellectuelles	40 ans	213110020	BATIMENTS STRUCTURE
PC10	Architect. et ingénierie tvx - Contr. réglem. & tech.	40 ans	213110020	BATIMENTS STRUCTURE
PF10	Travaux d'infrastructure - Aménagements extérieurs	20 ans	213800001	OUVRAGES D'INFRASTRUCTURE - VOIRIES
PF11B	Travaux d'infrastructure - Charpente	25 ans	213110030	BATIMENTS ENVELOPPE COMPOSANTS EXTERIEURS
PF11C	Travaux d'infrastructure - Couverture bardage	25 ans	213110030	BATIMENTS ENVELOPPE COMPOSANTS EXTERIEURS
PF11D	Travaux d'infrastructure - Démolition	25 ans	213110020	BATIMENTS STRUCTURE
PF11E	Travaux d'infrastructure - Etanchéité	25 ans	213110030	BATIMENTS ENVELOPPE COMPOSANTS EXTERIEURS
PF11F	Travaux d'infrastructure - Gros œuvre	40 ans	213110020	BATIMENTS STRUCTURE
PF11G	Travaux d'infrastructure - Menuiserie extérieure	25 ans	213110030	BATIMENTS ENVELOPPE COMPOSANTS EXTERIEURS
PF11I	Travaux d'infrastructure - Fondations	40 ans	213110020	BATIMENTS STRUCTURE
PF11J	Travaux d'infrastructure - Accessibilité PMR	20 ans	213518946	TRAVAUX ACCESSIBILITE PMR
PF12A	Tvx d'infrastructure - Electricité	25 ans	213511001	TRAVAUX RESEAUX ET MATERIELS ELECTRIQUE
PF12G	Tvx d'infrastructure - SSI	25 ans	213518027	TRAVAUX DE SECURITE-SURETE-INCENDIE
PF12J	Tvx d'infrastructure - Réseaux informat. & téléph.	25 ans	213518024	TRAVAUX RESEAUX INFORMATIQUES ET TELEPHONIE
PF13A	Travaux d'infrastructure - installation de chauffage	25 ans	213514001	TRAVAUX INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE
PF13D	Travaux d'infrastructure - équipements sanitaires	25 ans	213516001	TRAVAUX EQUIPEMENTS SANITAIRES
PF13F	Travaux d'infrastructure - production de froid	25 ans	213513100	TRAVAUX GROUPES DE FROID
PF14	Travaux d'infrastructure - Second œuvre et finitions	20 ans	213518023	TRAVAUX SECOND ŒUVRE
PF15A	Travaux d'infrastructure - Transport pneumatique	15 ans	213518008	TRANSPORT PNEUMATIQUE
PF15B	Travaux d'infrastructure - Système de transport	30 ans	213515002	TRAVAUX MONTE CHARGES ET ASCENSEUR

1.1.1.4 Dépréciation des immobilisations

Les dépréciations des immobilisations procèdent de la constatation d'un amoindrissement de la valeur d'un élément de l'actif immobilisé résultant de causes dont les effets ne sont pas nécessairement irréversibles.
Elles résultent de l'évaluation comptable des moins-values qu'il est raisonnable d'envisager sur les éléments d'actifs. À la différence des provisions pour risques et charges, elles expriment des corrections d'actif de sens négatif. Si elles sont généralement afférentes à des immobilisations non amortissables (par exemple : terrains), elles peuvent néanmoins concerner également les dépréciations exceptionnelles subies par des immobilisations amortissables, lorsqu'en raison de leur caractère non définitif ces dépréciations ne peuvent être raisonnablement inscrites à un compte d'amortissement.

Le calendrier des opérations de travaux en lien avec le projet SDI dresse la liste des bâtiments dont la démolition est programmée sur les 10 années à venir. Ces démolitions pouvant avoir lieu avant la fin du plan d'amortissement des fiches d'inventaire associées à ces bâtiments (#212, #213, #214 et et #2188), il convient de lisser les éventuels impacts (VNC à la date de démolition), dès l'exercice 2021 et jusqu'à la date prévisionnelle de démolition. Par simplification, il a été retenu comme date de démolition le 31/12 de l'exercice au cours duquel la démolition est envisagée.

Dans le cadre de ce projet SDI, des cessions de site sont également prévues. C'est notamment le cas du site de la Maternité. Les services hébergés sur le site de la Maternité devraient déménager dans les nouveaux bâtiments au cours de l'exercice 2030, selon le calendrier des opérations. La valeur nette comptable des bâtiments et terrains concernés étant supérieure au prix de cession prévisionnel du site (évalué par une expertise immobilière), il convient de lisser cet impact (moins-value nette de cession), dès l'exercice 2021 et jusqu'à la date prévisionnelle de déménagement. Par simplification, il a été retenu comme date de déménagement le 31/12/2030.

De ce qui précède résulte une dépréciation qui a été comptabilisée dans les comptes de l'exercice 2021 pour un montant de 2 015 344 €.

Patrimoine démoli (libellé nomenclature EVEF-EFC GEF)	Code bâtiment	675 estimé au 31/12/2021	Année prév. de démolition	675 prévsionnelle au 31/12/année démolition (a)			Durée avant démolition (b)	Provision 2021 dépréciation immobilisations (a)/(b)
I.F.S.I.	B06	66 356	2022	45 877			1,00	45 877
RESIDENCE I.F.S.I.	B07	21 833	2022	17 932			1,00	17 932
A.L.T.I.R. (HORS CHRU)	B15	0	2023	0			2,00	0
CHAMBRE MORTUAIRE	B13	138 481	2024	22 777			3,00	7 592
ARCHIVES CENTRALES	B10	155 290	2024	72 389			3,00	24 130
C.A.M.S	B08	55 638	2025	35 301			4,00	8 825
DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES ET SECURITE	B09	643 471	2025	443 757			4,00	110 939
CHAUFFERIE + COGENERATION + PLATE-FORME DECHETS	B11	1 476 369	2025	1 219 306			4,00	304 827
TRANSPORTS LOGISTIQUES	B21	260 961	2025	172 082			4,00	43 021
MECANICIENS + SIGNALISATION	B23	49 918	2025	37 111			4,00	9 278
LOCAL MACON+DEPOT SEL	B12	0	2025	0			4,00	0
HOPITAL D'ENFANTS	B03	5 540 562	2031	1 427 458			10,00	142 746
HOPITAL D'ADULTES	B01	14 745 827	2031	3 166 970			10,00	316 697
SITE DE BRABOIS	B + B00 hors terrains	1 815 940	2031	559 210			10,00	55 921
								1 087 785

Patrimoine cédé (libellé nomenclature EVEF-EFC GEF)	Code bâtiment	675 estimé au 31/12/2021	Année prév. de cession	675 prévsionnelle au 31/12/année cession	Prix de cession prévisionnel	Moins-value prévisionnelle de cession (c)	Durée avant cession (b)	Provision 2021 dépréciation immobilisations -(c)/(b)
SITE ENTIER MATERNITE REGIONALE	Tous bâtiments et terrains commençant par D	26 706 225	2030	11 648 035	3 300 000	-8 348 035	9,00	927 559
								927 559

TOTAL PROVISION POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS 2021	2 015 344

Cette dépréciation sera actualisée chaque année en fonction de l'évolution du projet SDI et notamment du calendrier des opérations de démolition-construction.

1.1.1.5 Bail Emphytéotique Hospitalier

Le CHU de Nancy a conclu le 9/11/2007, avec la société SCI du Bâtiment de Spécialités Médicales du CHU de Nancy, un Bail Emphytéotique Hospitalier (BEH) pour la construction d'un bâtiment sur le site de Brabois (bâtiment Philippe Canton).

Le bâtiment est intégré dans l'actif pour un montant en valeur brute de 82.320.090 € par composants :

Comptes	Composants	Valeur du composant	% de l'investissement
213110010	Voiries - Réseaux - Aménagts extérieurs	6 585 607	8%
213110020	Structure	20 580 023	25%
213110030	Enveloppe - composants extérieurs	9 878 411	12%
213118601	Installations générales et techniques	21 403 223	26%
213518602	Aménagements intérieurs - Finitions	21 403 223	26%
213518603	Equipements spécifiques	2 469 603	3%
		82 320 090	**100%**

Cette décomposition est celle proposée par le constructeur du BEH pour les cliniques privées et les durées d'amortissement ont été corrigées en lien avec les services techniques du CHRU : la somme des durées de vie pondérée de chaque composant aboutit à une durée de vie moyenne de 30 ans.

L'établissement a fait le choix de ne pas amortir la totalité des composants du bâtiment, en raison des maintenances préventives et curatives effectuées durant le bail sur le bâtiment, permettant de garantir leur bon état, à la fin du bail.

Seuls les composants VRD et Structure sont amortis dès la mise en service du bien, les autres composants verront leur amortissement débuter dès la restitution du bâtiment au CHU en pleine propriété, selon les durées suivantes :

Comptes	Composants	Durée d'utilisation (années)
213110010	Voiries - Réseaux - Aménagts extérieurs	25
213110020	Structure	50

1.1.1.6 Immobilisations financières

Les titres de participation et les autres titres immobilisés sont valorisés à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée. Cette valeur d'inventaire est notamment définie sur la base des capitaux propres des entités concernées et de leurs perspectives futures de résultat.

1.1.2 LES STOCKS

A ce poste figure les produits pharmaceutiques et produits à usage médical, les fournitures et le petit matériel médical et médicotechnique ainsi que les autres fournitures.
Le coût d'acquisition de ces biens stockés est composé du prix d'achat et des frais accessoires directement attribuables à l'achat (frais de transport,).
A la clôture de l'exercice, aucune dépréciation des stocks n'est constatée, dans la mesure où les stocks périmés sont suivis et détruits tout au long de l'année.

Les stocks sont évalués selon la méthode du prix moyen unitaire pondéré (CMP).

Les règles applicables dans le cadre de la démarche de fiabilisation et de certification des comptes imposent la valorisation des stocks de pharmacie présents dans les unités de soins, appelés « stocks déportés ».
Ces derniers sont valorisés pour la clôture des comptes sur la base d'une dotation théorique par service et par référence produits, selon une méthode en deux étapes :

1. Une dotation est calculée seulement si une consommation a été constatée sur "x" mois des 12 derniers mois glissants pour le service et le produit concerné (soit 4 mois pour les produits de types MED et 1 mois pour les produits de type DM).
2. Enfin la dotation retenue est de 10 jours de consommation moyenne pour les produits de type MED et 15 jours pour les produits de type DM.

Le stock déporté de pharmacie s'élève à 2.244.531 € au 31/12/21.

1.1.3 LES CRÉANCES

Les créances sont valorisées pour leur valeur nominale.
Une dépréciation des créances est constatée lorsqu'il existe un indicateur objectif de difficultés de recouvrement de l'intégralité des montants à recouvrer dans les conditions initialement prévues lors de l'émission du titre de recette. L'ancienneté et le montant de la créance constituent les facteurs pris en compte pour apprécier la valorisation des créances à la date de clôture.
Cette dernière peut être liquidée sur la base d'une méthode statistique qui ne doit toutefois pas conduire à minorer cette dépréciation.
Lorsqu'une créance est devenue irrécouvrable, la dépréciation constituée est reprise parallèlement à la constatation de la charge résultant de l'admission en non-valeur : les comptes 491 et 496 sont alors débités par le crédit du compte 7817 « Reprises sur dépréciations des actifs circulants ».
Lorsque la dépréciation comptabilisée est devenue, en tout ou partie, sans objet ou se révèle supérieure au montant réel de la dépréciation, les comptes 491 et 496 sont débités par le crédit du compte 7817 « Reprises sur dépréciation des actifs circulants ».

Le CHRU s'appuie sur une méthode statistique pour calculer la dépréciation en fonction de la nature des débiteurs et de l'ancienneté des créances avec une estimation d'une quote-part des restes à recouvrer selon:

- Les personnes physiques :
  - Année N = Néant
  - Année N-1 = 25%
  - Année N-2 = 50%
  - Année N-3 et au-delà = 100%

- Les personnes morales de droit public :
  - Année N à N-4 = Pas de dépréciation
  - Au-delà = 100%

- Les personnes morales de droit privé
  - Année N = Néant

- Année N-1 = 25%
- Année N-2 = 50%
- Année N-3 et au-delà = 100%

Cette analyse conduit à identifier les créances sur lesquelles existent soit un doute, soit un litige justifiant de comptabiliser une dépréciation totale ou partielle.

Un ajustement entre les montants figurant dans les comptes de provisions au 1/1/N, et les montants des provisions nécessaires au 31/12/N est réalisé en clôture.

En lien avec le trésorier, les opérations suivantes ont été réalisées en 2021 :

Dépréciations des créances ANNE 2003 à 2021

	TOTAL CHRU	Budget H	Budget B USLD	Budget C1	Budget C2	Budget G	Budget A	Total
1- Personnes Physiques	490 466,88 €	448 353,35	37 153,54	4 226,99	733,00			490 466,88
2- Personnes Morales de Droit Privé	553 701,24 €	530 375,37	60,80	23 265,07				553 701,24
3- Personnes Morales de Droit Public	951 164,00 €	950 980,00		184,00				951 164,00
C/491 au 31/12/2021	1 995 332,12 €	1 929 708,72	37 214,34	27 676,06	733,00			1 995 332,12
solde C/491 au 31/12/2020		2 044 724,46	27 981,39	0,00	0,00	0,00	0,00	2 072 705,85
Dotations 2021			9 232,95	27 676,06	733,00			37 642,01
Reprises 2021		115 015,74						115 015,74

Procédure applicable aux ANV :

Au cours de l'exercice, le trésorier de l'établissement présente à l'ordonnateur des listes de titres proposés à l'admission en non-valeur, ces listes sont revues et validées par l'ordonnateur et font l'objet d'une prise en charge au compte 654 « pertes sur créances irrécouvrables ».
Pour suivre ces admissions en non-valeur, un tableau complété par tous les acteurs intervenant dans ces opérations a été mis en place.

1.1.4 LA RECONNAISSANCE DES PRODUITS DE L'ACTIVITÉ HOSPITALIÈRE

Les produits de l'activité hospitalière sont répartis de la façon suivante (pour le compte de résultat principal uniquement) :

- Titre 1 : produits versés par l'assurance maladie

Il convient de distinguer :

- Les produits notifiés annuellement sous forme de délégation de crédits par l'ARS suite aux différentes campagnes tarifaires. Elles concernent :
  - Les forfaits annuels (art L.162-22-12 du Code de la sécurité sociale) ;
  - La dotation annuelle de financement – DAF (article L 174-1 du Code de la sécurité sociale) ;
  - Les dotations pour mission d'intérêt général et d'aide à la contractualisation – MIGAC (article L 162-22-14 du Code de la sécurité sociale).

- Les recettes de la tarification à l'activité correspondant aux déclarations des séjours et actes externes transmis à l'assurance maladie. La valorisation des séjours est faite en fonction d'un arrêté ministériel fixant les éléments tarifaires mentionnés aux I et IV de l'article L 162-22-10 du Code de la sécurité sociale et aux IV et V de l'article 33 modifié de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2004. Les remboursements dus au titre des molécules onéreuses et dispositifs médicaux implantables sont financés en sus des tarifs.
  Pour l'activité externe, sa valorisation est basée sur la nomenclature de la CCAM (classification commune des actes médicaux) et la NGAP (nomenclature générale des actes professionnels) modulés de la couverture assurance maladie du patient.

- Titre 2 : autres produits de l'activité hospitalière

Ces autres produits sont constitués des recettes de tarification des hospitalisations, consultations et actes externes qui ne sont pas à la charge de l'assurance maladie. Ils sont valorisés aux tarifs journaliers arrêtés annuellement par l'Agence Régionale de Santé pour les hospitalisations et aux tarifs réglementaires pour les consultations et actes externes.

1.1.5 LES PRODUITS À RECEVOIR

Tout produit connu, non titré et correspondant à un service effectué avant le 31/12/N fait l'objet d'un rattachement à l'exercice de l'année N dès lors que son montant est évaluable.
Les principaux éléments concernent :
- les séjours à cheval ;
- les crédits ARS attendus non notifiés ;
- le remboursement de la taxe sur les salaires ;
- les remboursements à recevoir concernant le personnel (prise en charge des formations…) ;

Cas particulier des séjours non clos au 31/12/N ou séjours dits « à cheval » :
Les séjours à cheval correspondent aux séjours commencés avant le 31 décembre 2021 et achevés après cette date. Leur facturation est émise à l'issue du séjour pour la totalité du séjour. Le commencement du séjour ayant entraîné des frais sur 2021, il est valorisé en recette la quote-part du séjour propre à l'exercice 2021.
Description de la méthode de valorisation
Il s'agit des séjours (non clos, non groupé ou groupé) non valorisé au moment du traitement. Pour rappel, cette situation se rencontre dans 3 principaux cas :
- lorsque le patient est toujours hospitalisé
- lorsque le dossier n'a pas encore été groupé (sortie récente, information en cours de saisie),
- éventuellement, dans la situation où le patient est sorti et le dossier a été groupé
Dans tous les cas, l'estimation ne procède pas par ventilation d'une recette connue, mais par estimation d'une recette attendue, à la journée.
a) Déterminer le Prix Moyen de Journée (PMJ) avec suppléments, par Unité Médicale.
Le PMJ est défini pour chaque unité médicale à partir de tous les séjours (mono ou multi-unités). Il correspond à la recette GHS avec les effets bornes divisée par le nombre de journées PMSI (date de sortie – date d'entrée), en affectant en sus les Suppléments par Journée (PMSJ) aux unités autorisées.
b) Estimer la recette de la part du séjour passée sur l'année N.
Pour chaque journée du séjour, la valorisation est estimée par le PMJ intégrant les suppléments de l'unité dans laquelle elle se déroule.
Pour les séjours très longs (avec une entrée avant le 1er janvier N), la valorisation est répartie sur les années N et N-1 sur le même principe.
Enfin, et compte tenu de l'écart constaté entre l'estimation réalisée selon cette méthode et les recettes réelles, un facteur correctif est appliqué sur le résultat (rapport entre les recettes estimées et réalisées sur les séjours à cheval de l'année N-1).

1.1.6 LES CHARGES À PAYER

Toute charge connue, non mandatée et correspondant à un service effectué avant le 31/12/N, fait l'objet d'un rattachement de charge sur l'exercice dès lors que son montant est évaluable.
Il s'agit essentiellement de rattachement concernant les charges de personnel comme la prime de service.

1.1.7 LES FACTURES NON PARVENUES

A la clôture de l'exercice, les dépenses engagées sur l'exercice qui n'ont pas été mandatées au 31 décembre doivent être constatées en factures non parvenues. Il s'agit de commandes passées auprès de fournisseurs, dont les services ont été réalisés sur l'exercice et pour lesquels le montant est connu. Il s'agit essentiellement de rattachement concernant des factures non reçues. Dans ce cas, le montant comptabilisé a été apprécié en fonction des éléments disponibles (devis, commande, estimation).
Pour ce qui concerne les immobilisations, le CHRU clôture son programme d'investissement courant mi-décembre afin que tous les engagements soient liquidés et mandatés au plus tard à la fin de la journée complémentaire.

1.1.8 LES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE (PCA)

Les produits enregistrés au cours de l'année alors qu'ils ne se rapportent pas ou seulement pour partie à l'exercice en cours sont constatés en PCA.
Ils sont déterminés sur la base de la recette perçue n'ayant pas été dépensée sur l'exercice.

Détail des produits constatés d'avance au 31/12/2021 : le solde du compte 487 s'élève à 23 034 499 €.
Les opérations comptabilisées sur l'exercice 2021 comprennent principalement les dossiers suivants :

- Des fonds consacrés à la recherche (3 136 667,12 €)
  - Dont 1 148 738 € de programmes de recherche MIG
  - Dont 1 954 387 € de dotations d'investigation
  - Dont 33 664 € de subventions non affectées
- Les dotations MIG et AC (1 883 702 €)
- Les dotations FIR (419 007 €)
- Des produits versés par l'assurance maladie par avance à hauteur de 4 684 899 € en DAF et 7 000 000 € en FIR.

1.1.9 LES CHARGES CONSTATÉES PAR AVANCE

Les charges enregistrées sur l'exercice et se rapportant aux exercices suivants sont comptabilisées en charges constatées par avance. Il s'agit exclusivement de charges d'exploitation (contrats d'entretien et de location, d'abonnements et d'assurance dommage-ouvrables…).

Au CHRU, les marchés liés à ces dépenses étant pour la plupart annuellement reconduits/renégociés au 1er janvier, il n'existe pas de charges constatées d'avance.

1.1.10 LES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Les financements imputés au crédit des comptes 13 regroupent l'ensemble des subventions d'équipements ou d'investissement, désignées comme telles par l'organisme versant dans sa décision attributive ou à défaut dans tout document que cet organisme pourra adresser ou signer avec l'Etablissement.

Le compte 139, qui n'est pas budgétaire, est débité par le crédit du compte 777 « Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice » (opération d'ordre semi-budgétaire) d'une somme égale au montant de la subvention rapportée à la durée de l'amortissement du bien subventionné.

1.1.11 LES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Conformément aux dispositions de l'instruction M21, la provision réglementée est fondée sur le principe d'une allocation anticipée d'aides destinées à la couverture des surcoûts d'exploitation générés par les nouveaux investissements, sous forme de dotations budgétaires supplémentaires versées par l'assurance maladie.

L'aide contractualisée (en référence aux avenants du CPOM, le plus fréquemment, ou aux notifications) est ainsi rapprochée du coût de l'opération (charges d'amortissement des biens financés et charges d'intérêts). Il est ainsi déterminé pour chaque projet concerné, un plan de reprise des provisions permettant de couvrir les surcoûts sur la durée, dès la mise en service des biens financés.

Au sens du présent référentiel comptable et budgétaire, les surcoûts correspondent aux coûts nouveaux liés au projet d'investissement en termes de charges financières et d'amortissement.

Compte 142 : PROV. RGLTEES POUR RENVLT DES IMMO	SOLDE 2020	*dotations 2021*	*reprises 2021*	SOLDE 2021
H - Aide 2009 DHOS/ARH	473 414,96		*23 032,32*	450 382,64
H - Hôpital 2007 - bâtiment de cardiologie	24 908 292,00	*799 990,00*		25 708 282,00
H - Hôpital 2007 - aménagement bâtiment SSR	603 032,00	*77 521,00*		680 553,00
P - Dotation CCAA 2000	3 427,00			3 427,00
P - Regroupement CSAPA	5 141,00			5 141,00
P - Compens° surcoût annuel (amort.+frais fi.) des travaux de relocalisation du CSAPA	84 071,49		*84 071,49*	0,00
P - Budget P - Regroupement UFATT+CCAA dans locaux communs	51 350,05			51 350,05
TOTAL	**26 128 728,50**	**877 511,00**	**107 103,81**	**26 899 135,69**

1.1.12 LES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision pour risque et charge est constatée à la clôture de l'exercice :

- Lorsqu'il existe une obligation légale, réglementaire, conventionnelle ou reconnue par l'établissement, envers un tiers et sans contrepartie équivalente de celui-ci ;
- Lorsqu'il est probable ou certain à la date de clôture des comptes qu'elle provoquera une sortie de ressources ;
- Lorsque cette sortie de ressources peut être estimée de manière fiable.

Les provisions ainsi constituées sont reprises lorsque l'établissement n'a plus d'obligations et/ou lorsqu'il n'est plus probable qu'une sortie de ressources intervienne et /ou en cas d'évaluation à la baisse du risque existant à la clôture de l'exercice.

1.1.12.1 Les provisions pour risques

Les litiges font l'objet d'un recensement en fin d'exercice et d'une analyse par le service juridique. Il peut s'agir notamment de litiges avec le personnel, de litiges patients, de litiges portant sur du petit matériel, du petit corporel ou des dommages aux biens.
La provision est constituée dès la naissance du risque pour faire face au paiement de franchises, dommages et intérêts, indemnités, frais de procès…

Concernant les dommages aux biens et le petit matériel, les contrats d'assurance contiennent des franchises : la provision sera alors évaluée sur la base de la franchise restant à la charge de l'établissement.

Les évaluations des risques financiers communiquées par les avocats en charge des dossiers pourront également être utilisées pour estimer le montant de la provision.

	01/01/2021	Dotation	Reprise	31/12/2021
Contentieux indus CPAM	38 386			38 386
Contentieux agent	9 500	201 324		210 824
Contentieux civil	1 629 225			1 629 225
Contentieux pénal	3 000 000	750 000		3 750 000
Pénalités BEH	1 830 161	1 318 119		3 148 280
Provisions pour litiges	**6 507 272**	**2 269 443**	**-**	**8 776 715**

- Concernant les contentieux liés aux agents et les contentieux au civil, le risque financier encouru a été évalué à hauteur de la demande (Dommages et intérêts notamment) de la partie adverse.

- Concernant les contentieux au pénal, le risque financier encouru a été évalué à hauteur du montant maximal des amendes encourues, en l'état de la qualification retenue par les magistrats instructeurs des dossiers.

- Conformément au principe de compensation stipulé à l'article 28-1 du Bail qui le lie à la SCI du BSM, le CHRU applique des pénalités en diminution des loyers à verser. Les fautes pouvant être régularisées dans la limite de 2 trimestres suivant leur occurrence, le schéma est le suivant :

Pénalités dues pour le T3N-1 => déduite sur le règlement du loyer du T1N
Pénalités dues pour le T4N-1 => déduite sur le règlement du loyer du T2N
Pénalités dues pour le T1N => déduite sur le règlement du loyer du T3N
Pénalités dues pour le T2N => déduite sur le règlement du loyer du T4N

Une dotation pour provision a ainsi été comptabilisée au titre de l'exercice 2021 à due concurrence du montant des pénalités qui ont été déduites sur les loyers de l'exercice, soit 1.268.362 €.

1.1.12.2 Les provisions pour charges

Les provisions pour charges concernent :
- les provisions pour charges de personnel liées à la mise en œuvre du Compte Epargne Temps
- la provision allocation chômage ARE
- la provision pour paiement rétroactif des cotisations CNRACL
- la provision pour coûts de démolition
- la provision pour désamiantage.

Les provisions pour CET

L'Etablissement provisionne la totalité des jours épargnés par les personnels non médicaux et médicaux. La provision est déclinée par budget : budget principal et budgets annexes.

Les provisions constituées au titre des Compte Epargne Temps (CET) ont fait l'objet d'une réévaluation suite à l'avis n° 2018-05 du 05 avril 2018 du Conseil de Normalisation des Comptes Publics. Le CNOCP préconise que les modalités de l'évaluation de cette provision reposent soit sur une base individuelle, en retenant le coût moyen journalier de chaque agent concerné, soit sur une base statistique, en retenant le coût journalier par catégories d'agents. Le CHRU de Nancy a anticipé en 2018 ce changement de méthode comptable et a retenu la valorisation du nombre de jours déposés sur le compte épargne temps au coût moyen journalier.

Dans le cadre de la mesure 11 de l'accord relatif aux carrières et rémunérations des personnels non médicaux, issu du Ségur de la santé, ce texte revalorise l'indemnisation des jours épargnés sur le CET de 10€. Le montant brut de l'indemnité versée par jour de CET est ainsi porté à :
- 135€ pour la catégorie A
- 90€ pour la catégorie B
- 75€ pour la catégorie C

	PROVISIONS AU 31/12/2020	Revalorisation coût moyen journalier	DOTATIONS AUX PROVISIONS 2021	REPRISES SUR PROVISIONS 2021	PROVISIONS AU 31/12/2021
BUDGET H	**19 319 946,13**	340 779,58	5 250 015,87	4 025 627,53	**20 885 114,05**
BUDGET B	**143 216,30**	9 445,42	18 241,91	22 767,89	**148 135,74**
BUDGET C1	**470 469,64**	4 998,61	89 440,97	27 701,10	**537 208,12**
BUDGET C2	**7 668,23**	53,60	3 607,35	3 328,30	**8 000,88**
BUDGET G	**255 846,88**	50 993,53	54 561,34	34 845,25	**326 556,50**
	20 197 147,18	**406 270,74**	**5 415 867,44**	**4 114 270,07**	**21 905 015,29**

La provision ARE

Conformément à l'article L.5424-2 du Code du travail, le CHRU de Nancy étant son propre assureur, il assure lui-même le risque de chômage des agents contractuels involontairement privés d'emploi et prend à sa charge leur indemnisation pour une durée maximale de 2 ans. La charge d'ARE ne pouvant être évaluée au 31 décembre de l'exercice de façon précise et certaine car les droits des agents peuvent évoluer, le CHRU constitue, dès qu'il a connaissance à cette date de la perte involontaire d'emploi des agents concernés, une

provision correspondant aux droits acquis restant à verser. Cette provision est réévaluée à la fin de chaque exercice.
Elle s'élève à la clôture 2021 à 3 494 104 €.

La provision CNRACL

La couverture de la charge liée au paiement rétroactif des cotisations CNRACL suite à la validation des périodes en qualité d'agent non titulaire ou des périodes de formation (infirmier, sage-femme, assistant social) donne lieu à la constitution d'une provision.
Elle s'élève à la clôture 2021 à 721 782 €.

La provision pour coût de démolition

Les frais de démolition d'immeuble à venir dans le cadre de la mise en œuvre du schéma directeur immobilier donnent lieu à la constitution d'une provision pour charges, à condition que cette démolition ne soit pas réalisée dans l'objectif d'une reconstruction ou qu'elle ne soit pas conditionnée à la cession du terrain occupé par le bâtiment détruit.
Le coût de démolition est évalué par bâtiment, en fonction d'opérations similaires réalisées par le passé.

L'appréciation du traitement comptable d'une démolition se base sur les critères suivants :
=> Si une opération de désamiantage/démolition est suivie d'un projet de reconstruction alors ces dépenses sont comptabilisées en investissement (frais accessoires au même titre que les honoraires, bureau de contrôle, …) ;
=> Si une opération de démolition n'est pas suivie d'un projet précis (ni reconstruction, ni aménagement de terrain) alors ces dépenses seront comptabilisées en charges exceptionnelles le moment venu et entraîne à date la constitution d'une provision ;
=> Si une opération de démolition est suivie d'un projet d'aménagement de terrain (espaces verts, circulation, enrobé …) et si le coût de l'aménagement du terrain est inférieur au coût de l'opération de démolition alors ces dépenses sont comptabilisées en charges et entrainent la constitution d'une provision.

Au 31/12/21, aucune provision pour démolition n'a été comptabilisée.

La provision pour désamiantage

Les frais de désamiantage estimés donnent lieu à la constitution d'une provision s'ils visent à couvrir une charge. Les travaux constitutifs d'un actif porteur d'avantages économiques futurs ne sont pas provisionnés. Dans ce cas, ils sont comptabilisés dans le coût d'entrée du nouvel actif. Le coût de désamiantage est évalué par bâtiment, en fonction d'opérations similaires réalisées par le passé.
L'appréciation du traitement comptable d'un désamiantage se base sur les mêmes critères que pour les démolitions.

Au 31/12/2021, l'établissement n'a pas comptabilisé de provision pour désamiantage.

1.1.13 LES EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES

Les emprunts et dettes financières sont comptabilisés à leur valeur nominale.
Des intérêts courus non échus sont comptabilisés pour la part d'intérêts due et non versée à la clôture de l'exercice.

1.2 Changement de méthodes comptables, changements d'estimation et corrections d'erreur

1.2.1 CHANGEMENT DE MÉTHODES COMPTABLES

Néant

1.2.2 CHANGEMENTS D'ESTIMATION

Néant

1.2.3 CORRECTIONS D'ERREUR

Néant.

1.3 « Faits caractéristiques de l'exercice (Etat PF2)

L'année 2021 a été marquée par les éléments majeurs suivants :

L'ensemble de ces éléments trouve naturellement sa traduction dans le compte financier 2021 du CHRU Nancy.

1.3.1 GARANTIE DE FINANCEMENT.

Mis en place depuis mars 2020 par l'Etat, le mécanisme de garantie de financement s'est prorogé pour la totalité des douze mois de 2021 (arrêté du 17 août 2021 modifiant l'arrêté du 13 avril 2021 relatif à la garantie de financement des établissements de santé pour faire face à l'épidémie du covid-19 pour l'année 2021). Cette garantie est fondée sur le niveau de recettes versées par l'Assurance Maladie au titre de 2020 (soit l'activité réelle pour janvier et février 2020 puis la garantie de financement pour le reste de l'année 2020), majoré des revalorisations successives appliquées depuis (revalorisations de l'ONDAM, financement partiel de mesures du Ségur de la santé en faveur des personnels médicaux et non-médicaux).

Etant dans le cas où l'activité réelle facturée en 2021 s'est avérée inférieure au montant de la garantie de financement établie, l'établissement en a bénéficié. Elle s'est substituée aux produits de l'activité réelle valorisée. Le montant de cette garantie de financement s'élève au total à 402 268 396 euros et couvre les recettes versées par l'assurance maladie pour les séjours d'hospitalisation, les actes et consultations externes et les transports de patients.

A l'instar de 2020, les recettes facturées aux assurances maladies complémentaires ou aux patients n'ont pas été couvertes par ce dispositif

1.3.2 ADAPTATION DES PROCESSUS DE GESTION À LA SITUATION LIÉE À L'ÉPIDEMIE COVID 19

La poursuite de la pandémie de Covid-19 sur toute l'année 2021 a continué de perturber la vie de l'hôpital. Une forte adaptabilité des moyens humains et des missions des professionnels de santé affectés à la gestion de la pandémie a été nécessaire.
La mise en place d'un pass sanitaire a également touché le fonctionnement de l'hôpital.

Cette mobilisation de moyens supplémentaires non financés par la garantie de ressources, qui concernent l'ensemble des champs de dépenses (masse salariale, produits de santé, maintenance d'équipements biomédicaux donnés lors de la 1ère vague, déploiement du télétravail, etc.), a été compensée par les mécanismes de délégation de crédits, notamment à travers la dernière circulaire de campagne publié fin avril 2022 qui a sécurisée définitivement la prise en charge de ces dépenses.

Par ailleurs, les déprogrammations des activités, notamment pendant les périodes de vagues épidémiques - qui impliquaient une adaptation capacitaire de l'établissement pour libérer des moyens humains - ont induit une baisse de la fréquentation des sites hospitaliers ce qui s'est traduit par une baisse des facturations de soins non couverte par la garantie de ressources (ticket modérateur, patients étrangers, etc…) et donc par des pertes d'exploitation de recette en titre 2.
De même, l'établissement a enregistré de ce fait des pertes d'exploitation sur les recettes diverses de titre 3, notamment pour la facturation des chambres particulières (en lien avec les déprogrammations des activités de soin mais aussi avec les règles d'hygiène propres à l'hospitalisation des patients atteints de la covid-19).

Là encore, la dernière circulaire de campagne publiée en avril 2022 a permis d'assurer la compensation de ces fluctuations de recettes – en tenant compte du profil d'activité COVID de l'établissement.

Enfin, l'établissement a mobilisé pendant la période COVID ses ressources pour déployer des activités spécifiques. L'exemple le plus emblématique de l'année 2021 est celui de la mise en place des activités de vaccination et de dépistage. Là encore, ces activités ont bénéficié de dispositif de valorisations particuliers à hauteur de 9 539 575€.

1.3.3 VALIDATION DU PROJET DE MODERNISATION DU CHRU DE NANCY ET SON SCHÉMA DIRECTEUR IMMOBILIER

Le Secrétariat Général Pour l'Investissement a validé le projet de modernisation, en date du 21 juin 2021, suite au rapport de contre-expertise indépendante diligentée, sous deux réserves :
=> le requestionnement nécessaire du choix d'une procédure de conception
=> le SGPI souhaite que comme le prévoit le décret, un bilan complet soit réalisé pour démontrer la supériorité des avantages attendus de la conception-réalisation.
=> un renforcement du suivi de la santé financière de l'établissement. En effet le rapport de contre-expertise anticipe une période délicate autour de l'exercice 2028 (passage de la phase 1 à la phase 2 du projet). Un bilan du projet à mi-parcours devra être communiqué à la DGOS.

Le Schéma Directeur Immobilier prévoit une opération immobilière d'un montant de 598 M€ : construction d'un nouveau bâtiment d'hospitalisation en remplacement de l'actuelle « barre » de Brabois, regroupement des activités maternité et pédiatrie au sein d'un pôle mère-enfants dans une construction neuve, et maintien en centre-ville d'activité 100% ambulatoires, dans le cadre d'un pôle de santé publique.

La trajectoire financière associée bénéficiera :
- d'un concours de l'Etat à hauteur de 420 M€ pour la réalisation de l'investissement (70 %)
- d'un dispositif de reprise de dette à hauteur de 128 M€
- de la stabilisation de son plafond d'emploi associée une perspective de transformation de 150 ETP issus des fonctions supports en 133 ETP soignants.

1.3.4 DECLINAISON DES ACCORDS DITS SEGUR DE LA SANTE

Au-delà de la crise COVID, le cadre de gestion hospitalière a également été largement impacté par les effets des accords dits Ségur de la Santé, dont les effets se matérialisent plus particulièrement dans :
- L'évolution des dépenses de Titre 1, pour lesquelles leurs impacts sont évalués à 40 M€
- Au titre des revalorisations salariales de l'ensemble des professionnels hospitaliers.

1.3.5 ARTICLE 50 DE LA LOI DE FINANCE DE SECURITE SOCIALE 2021

Par courrier daté du 5 août 2021, l'ARS Grand Est a informé le CHRU de Nancy du montant du soutien national accordé au titre de l'article 50 de la LFSS 2021 (soutien massif à l'investissement en santé et à la restauration des capacités de financement des établissements conformément aux engagements du Ségur de la Santé), à savoir 139 947 124 € pour la période 2021-2029 (montant de la dotation socle). Ce montant a été confirmé par le contrat de soutien à l'investissement et à la transformation du service public hospitalier signé le 27/12/2021 entre l'ARS Grand Est et le CHRU de Nancy.

Extrait M21 :
« A la signature du contrat prévu à l'article 50 de la LFSS 2021, le compte 2763 est débité par le crédit du compte 1026 (opération d'ordre budgétaire), pour le montant de la dotation socle définie dans le contrat, déduction faite des montants notifiés et versés à l'établissement avant la signature de celui-ci. Lors de la notification et du versement de la fraction annuelle de la dotation, le compte 2763 est crédité au moyen d'une opération budgétaire (émission d'un titre de recettes). »
Conformément à la M21, le compte 1026 constate l'intégralité de cette créance du CHRU à l'encontre de l'ARS au titre de ce soutien.

L'échéancier global annuel prévisionnel des versements est fixé de la manière suivante :
>> 2/10ème du montant total, versés sur le mois de janvier 2022, à comptabiliser au titre de l'exercice 2021
>> 1/10ème du montant total, versé chaque année, sur les exercices 2022 à 2029.

Comme cela a été autorisé par la DGFIP, le CHRU de Nancy a décidé de comptabiliser 2/10èmes en créances à la clôture 2021, soit 27 989 425 €.

1.3.6 AUTRES FAITS MARQUANTS

A/ EVOLUTIONS D'ACTIVITÉ AYANT UN IMPACT MAJEUR SUR LES COMPTES

L'année 2021 reste, d'un point de vue activité, une année encore perturbée par les différentes vagues virologiques. A un moindre niveau toutefois que l'année 2020.

B/ POURSUITE DE L'INTÉGRATION TERRITORIALE

En tant qu'établissement support du GHT 7, l'établissement a poursuivi les démarches d'intégration territoriale, ce dont témoigne l'évolution maîtrisée du budget G en conformité avec les prévisions.
Ces démarches se sont notamment traduites par l'intégration à l'échelle territoriale de plusieurs compétences expertes en matière de système d'information et de démarche qualité et la mutualisation à l'échelle du Budget G des services de formation continue.
Le Budget G passe ainsi de 1,7 M€ en 2018 à 4.8 M€ de dépenses en 2021.

La mise en place d'une direction commune avec le CH de Dieuze, les CH de Pompey-Lay Saint-Christophe et Pont à Mousson, intervenue en 2019, s'est poursuivi sur 2020.
Les EHPAD de Labry et Mars la Tour ainsi que le CH de Toul ont également rejoint la direction commune en 2021.

L'intégration territoriale passe également par le groupement de coopération sanitaire (GCS) des établissements Sud Lorraine qui regroupe 21 établissements du GHT 7 et du GHT 8. Le support GCS pour la convergence des système d'information n'a pas été retenu mais la structure GCS reste un moyen privilégié d'échanges entre les établissements des deux GHT. Les membres du GCS ont par ailleurs convenu d'une convergence de leur système d'information à l'horizon de 2025 en concertation entre les directions des services informatiques.

C/ NOUVELLES COOPÉRATIONS AVEC LES ÉTABLISSEMENTS EXTÉRIEURS

En 2021, la création du Plateau d'imagerie médicale mutualisé (PIMM) doit contribuer à renforcer l'attractivité du territoire pour les radiologues, améliorer la permanence des soins et renforcer l'accès à l'imagerie médicale.

Il convient également de souligner la création, en partenariat avec l'Université de Lorraine, d'une Fondation de Coopération Scientifique dénommée Id+ Lorraine, ayant pour objet de recueillir des financements auprès d'acteurs publics et privés afin de développer des projets de recherche et de formation. Pour cette dernière structure, le capital ne sera versé qu'en 2022.

D/ INNOVATION ET RECHERCHE

Le CHRU de Nancy poursuit sa dynamique de recherche et surtout d'innovation centré sur des succès importants aux appels à projets, la finalisation de l'écosystème IRIS dont les travaux et équipement seront lancés fin d'année 2021 pour un montant total de près de 17 M€ et une progression constante des financements MERRI qui ont enregistré une progression de plus de 1,6 M€.

E/ REMBOURSEMENT DE TVA ET LASM

Le CHRU de Nancy applique un droit à déduction sur l'ensemble de ses dépenses, et a récupéré en 2021 de la TVA par le biais des déclarations mensuelles soit 3,175 M€.
Aussi, pour améliorer ses droits à déduction, l'établissement travaille sur une méthode alternative qui repose sur l'affectation des dépenses non mixtes.
Ainsi, l'affectation des dépenses constitue le principe en matière de droit à déduction. Elle consiste à rattacher ces dépenses en fonction des différentes activités au regard du droit à déduction de la TVA.

En 2021, le CHRU a versé la TVA due dans le cadre de la LASM du Bâtiment de Biologie et de Bio pathologie de Brabois, déduction faite de la part récupérable.
Cette opération a donné lieu à un versement de 4 815 931 €. De ce fait, le compte 23823 « Construction en cours sur sol propre » a été débité pour le même montant.

1.4 Circonstances qui empêchent de comparer d'un exercice sur l'autres certains postes (Etat PF3)

La nomenclature M21 a fait l'objet d'une mise à jour au 1er janvier 2021 selon l'arrêté du 29 décembre 2020 modifiant l'arrêté du 16 juin 2014 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M21 des établissements publics de santé. Aucun autre élément significatif empêche de comparaison entre les 2 exercices.

2 NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN

2.1 Tableau des immobilisations (Etat BI1)

État BI1
N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 054015
NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. NANCY C.H.U
ÉTABLISSEMENT : CHRU NANCY

CED

COMPTE FINANCIER 2021

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

RUBRIQUES	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture del'exercice
	Solde débiteur			Solde débiteur
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Frais d'études, de recherche et de développement	296 630,17	403 853,24	668 818,67	31 664,74
Contributions aux investissements communs des GHT	0,00	0,00	0,00	0,00
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires	27 450 640,63	3 411 044,04	15 021,58	30 846 663,09
Autres immobilisations incorporelles	290 110,00	290 110,00	0,00	580 220,00
Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00

RUBRIQUES	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
	Solde débiteur			Solde débiteur
Immobilisations corporelles				
Terrains	5 550 571,29	0,00	0,00	5 550 571,29
Constructions	594 400 266,58	23 455 289,11	8 193 759,17	609 661 796,52
Installations techniques, matériel et outillage industriel	133 833 795,83	10 261 301,89	1 741 974,25	142 353 123,47
Autres immobilisations corporelles	142 436 240,64	7 564 592,71	9 116 939,70	140 883 893,65
Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles en cours	2 444 416,68	7 548 380,54	7 424 046,83	2 568 750,39
Dont part investissement-partenariats public-privé	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	2 444 416,68	7 548 380,54	7 424 046,83	2 568 750,39
Immobilisations affectées ou mises à disposition	4 263 254,38	12 536 783,55	12 996 148,92	3 803 889,01
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées à des participations	89 937,00	11 000,00	0,00	100 937,00
Autres titres immobilisés	138,28	0,00	0,00	138,28
Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres	121,95	139 947 124,00	27 989 425,00	111 957 820,95
TOTAL	911 056 123,43	205 429 479,08	68 146 134,12	1 048 339 468,39

2.1.1 IMMOBILISATIONS AFFECTÉES OU MISES À DISPOSITION :

Le CHRU met des bâtiments à la disposition du GCS blanchisserie.
Les variations de compte en 2021 sont dues, à la fin de la mise à disposition des locaux de la maternité au GCS blanchisserie.

2.2 Tableau des amortissements (Etat BI2)

État BI2
N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 054015
NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. NANCY C.H.U
ÉTABLISSEMENT : CHRU NANCY

GED

COMPTE FINANCIER 2021

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

RUBRIQUES	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions d'amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
	Solde créditeur			Solde créditeur
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Frais d'études, de recherche et de développement	288 585,03	6 188,42	269 812,99	24 960,46
Contributions aux investissements communs des GHT	0,00	0,00	0,00	0,00
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires	21 278 920,32	3 469 412,81	15 021,58	24 733 311,55
Autres immobilisations incorporelles	6 593,41	38 461,56	0,00	45 054,97
Immobilisations corporelles				
Terrains	216 032,99	0,00	0,00	216 032,99
Constructions	283 590 551,79	24 397 069,99	4 258 501,15	303 729 120,63
Installations techniques, matériel et outillage industriel	104 080 287,75	7 255 977,50	1 576 973,67	109 759 291,58
Autres immobilisations corporelles	126 221 863,52	5 554 682,10	8 976 457,28	122 800 088,34
Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	535 682 834,81	40 721 792,38	15 096 766,67	561 307 860,52

2.3 Variation des capitaux propres (Etat BI3)

État BI3
N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 054015
NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. NANCY C.H.U
ÉTABLISSEMENT : CHRU NANCY

GED

COMPTE FINANCIER 2021

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

RUBRIQUES	Valeur au début de l'exercice N (avant affectation du résultat de l'exercice N-1)	Valeur à la fin de l'exercice N	Variation à la baisse	Variation à la hausse
	Solde créditeur	Solde créditeur		
Apports	95 505 734,25	236 429 640,88	0,00	140 923 906,63
Réserves :				
Excédents affectés à l'investissement	113 285 597,50	113 838 744,63	0,00	553 147,13
Réserve de trésorerie	957 815,37	957 815,37		0,00
Réserve de compensation	2 352 892,28	775 563,66	1 577 328,62	0,00
Report à nouveau :				
Repport à nouveau excédentaire	1 243 705,15	1 046 624,18	197 080,97	0,00
Report à nouveau déficitaire	-300 097 595,55	-295 355 647,75	0,00	4 741 947,80
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	5 315 654,56	4 534 474,74	781 179,82	0,00
Subventions d'invetissement	42 476 772,35	47 260 304,81	0,00	4 783 532,46

RUBRIQUES	Valeur au début de l'exercice N (avant affectation du résultat de l'exercice N-1)	Valeur à la fin de l'exercice N	Variation à la baisse	Variation à la hausse
	Solde créditeur	Solde créditeur		
Provisions réglementées :				
- Provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	26 128 728,50	26 899 135,69	0,00	770 407,19
- Provisions réglementées pour propre assureur				
- Responsabilités civiles	0,00	0,00		0,00
- Autres	0,00	0,00		0,00
Droits de l'affectant	998 303,48	998 303,48		0,00
TOTAL	-11 832 392,11	137 384 959,69	2 555 589,41	151 772 941,21
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES DE L'ANNÉE	//////////////////////////////////	//////////////////////////////////		149 217 351,80

2.3.1 COMPTE 1022 COMPLÉMENT DE DOTATION - ETAT :

Ce compte est créditeur à hauteur de 45 037 986 €, aucune opération n'a été comptabilisé en 2021.

2.3.2 *COMPTE 1025 DONS ET LEGS EN CAPITAL*

Ce compte est destiné à enregistrer « les dons et legs en immobilisations ainsi que les dons et legs en espèces affectés à des opérations d'investissement ou à employer en achats de valeurs.

Lorsque l'immobilisation reçue au titre d'un don ou d'un legs est cédée, le compte 1025 est débité par le crédit du compte 7718 ou, dans le cas d'une cession à titre gratuit d'un bien non amortissable, par le crédit du compte de classe 2. »

Le CHRU dispose d'un historique détaillant les dons et les actifs correspondants. Celui-ci permettant d'identifier aisément les mouvements en entrée/sortie des actifs immobilisés acquis par donation. L'établissement procèdera chaque année, à une régularisation s'il s'avère que ces actifs immobilisés ont fait l'objet dans l'année d'une sortie d'actif (débit compte 1025 / crédit compte 7718-compte classe 2).

2.4 Tableau des provisions pour risques et charges et des dépréciations (Etat BI4)

État BI4
N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 054015
NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. NANCY C.H.U
ÉTABLISSEMENT : CHRU NANCY

GED

COMPTE FINANCIER 2021

TABLEAU SYNTHÉTIQUE DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES ET DES DÉPRÉCIATIONS

RUBRIQUES	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
	Solde créditeur			Solde créditeur
Provisions pour risques et charges				
C / 151 : Provisions pour risques				
C / 1511 Provisions pour litiges	6 507 272,20	2 269 443,30	0,00	8 776 715,50
C / 1515 Provisions pour pertes de change	0,00	0,00	0,00	0,00
C / 1518 Autres provisions pour risques	0,00	0,00	0,00	0,00
C / 152 : Provisions pour risques et charges sur emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00
C /153 : Provisions pour charges de personnel liées à la mise en oeuvre du compte épargne temps (CET)				
C / 1531 Personnel médical	10 594 823,48	3 342 173,91	2 113 765,84	11 823 231,55
C / 1532 Personnel non médical	9 602 323,70	3 042 523,90	2 563 063,86	10 081 783,74
C / 157 : Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices				
C / 1572 Provisions pour gros entretien ou grandes révisions	0,00	0,00	0,00	0,00
C / 158 : Autres provisions pour charges	3 570 842,74	1 790 944,02	1 145 900,61	4 215 886,15
TOTAL	30 275 262,12	10 445 085,13	5 822 730,31	34 897 616,94

RUBRIQUES	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
	Solde créditeur			Solde créditeur
Dépréciations autres que comptes financiers				
C / 29 : Dépréciations des immobilisations	0,00	2 015 344,00	0,00	2 015 344,00
C / 39 : Dépréciations des stocks et en-cours	0,00	0,00	0,00	0,00
C / 49 : Dépréciations des comptes de tiers	2 072 705,85	37 642,01	115 015,74	1 995 332,12
Dépréciations des comptes financiers				
C / 59 : Dépréciations des comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	2 072 705,85	2 052 986,01	115 015,74	4 010 676,12

2.5 Tableau des subventions d'équipement transférables (Etat BI5)

État BI5
N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 054015
NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. NANCY C.H.U
ÉTABLISSEMENT : CHRU NANCY

GED

COMPTE FINANCIER 2021

TABLEAU SYNTHÉTIQUE DES SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT TRANSFÉRABLES

RUBRIQUES	Subventions au début de l'exercice	Reprises déjà constatées	Montants perçus dans l'exercice et apurement de la subvention	Reprises de l'exercice et apurement de la subvention	Reste à amortir au 31/12
C/ 1311 - Etat et Etablissements Nationaux	604 227,82	403 330,05	-298 931,18	-339 238,68	241 205,27
C/ 13121 - Subv equipt – Ecoles et Inst Form Prof	1 020 361,04	169 559,02	119 543,27	46 251,19	924 094,10
C/ 13128 - Autres	1 975 965,81	1 685 814,68	0,00	20 135,47	270 015,66
C/ 1313 - Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
C/ 1314 - Communes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
C/ 1315 - Autres collectivités et EPL	1 596 480,10	1 152 636,37	-773 723,62	-688 624,02	358 744,13
C/ 1316 - GHT - Contributions aux investissements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
C/ 13181 - Versts lib-exonération taxe apprentissag	416 410,39	310 102,43	146 898,67	-99 997,63	353 204,26
C/ 13182 - FMESPP – FMIS	18 045 063,88	3 646 722,55	-72 000,00	841 466,04	13 484 875,29
C/ 13183 - Fonds d'intervention régional (FIR)	3 003 484,51	731 205,80	3 627 695,60	344 399,24	5 555 575,07
C/ 13187 - MIGAC	10 849 621,60	884 905,68	2 992 493,63	584 883,42	12 372 326,13
C/ 13188 - Autres subventions	15 316 214,39	1 366 780,61	-154 164,93	95 003,95	13 700 264,90
TOTAL	52 827 829,54	10 351 057,19	5 587 811,44	804 278,98	47 260 304,81

2.6 Tableau des restes à recouvrer amiables et contentieux (Etat BI6)

État BI6
N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 054015
NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. NANCY C.H.U
ÉTABLISSEMENT : CHRU NANCY

GED

COMPTE FINANCIER 2021

RESTES À RECOUVRER AMIABLE ET CONTENTIEUX

	Hospitalisés et consultants	Caisses de Sécurité sociale	État	Départements	Autres tiers payants	Autres débiteurs
Amiable	2 183 381,93	123 013 886,94	144 917,62	101 035,78	4 533 727,41	2 150 331,24
Contentieux	1 065 310,98	0,00	0,00	0,00	6 761,44	3 913,66
Total	3 248 692,91	123 013 886,94	144 917,62	101 035,78	4 540 488,85	2 154 244,90

2.7 Tableau des restes à recouvrer amiables et contentieux au 31/12 sur hospitalisés et consultants (Etat BI7)

État BI7
N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 054015
NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. NANCY C.H.U
ÉTABLISSEMENT : CHRU NANCY

GED

COMPTE FINANCIER 2021

RESTES À RECOUVRER AMIABLE ET CONTENTIEUX, AU 31 DÉCEMBRE, SUR HOSPITALISÉS ET CONSULTANTS

	Moins de 20,00 Euro	De 20,00 Euro à 100,00 Euro [1]	De 100,00 Euro [2] à 1 000,00 Euro	Plus de 1 000,00 Euro	Total
	Montant Nombre de titres	Montant Nombre de titres	Montant Nombre de titres	Montant Nombre de titres	Montant Nombre de titres
Amiable	132 319,54 11136	277 733,20 7210	529 976,45 1991	1 243 352,74 341	2 183 381,93 20678
Contentieux	12 947,75 1030	54 430,60 1260	235 752,02 785	762 180,61 200	1 065 310,98 3275
Total	145 267,29 12166	332 163,80 8470	765 728,47 2776	2 005 533,35 541	3 248 692,91 23953

[1] hors pièces de recouvrement égales à 100
[2] y compris les pièces de recouvrement égales à 100

2.8 Etat de la dette financière à long et moyen terme (Etat BI8)

COMPTE FINANCIER 2021

ETAT DE LA DETTE FINANCIERE A LONG ET MOYEN TERME

COMPTES	Balances de sortie N-1	Exercice N		Balances de sortie N
		Masses débitrices	Masses créditrices	
C/163 Emprunts obligataires in fine	**106 279 661,02**	**28 942 561,20**	**66 000 000,00**	**143 337 099,82**
C/1631 Emprunts obligataires remboursable in fine	10 000 000,00	25 000 000,00	66 000 000,00	51 000 000,00
C/1632 Opérations sur capital non échu des emprunts obligataires remboursables in fine - anticipation du remboursement en capital				
C/1638 Autres emprunts obligataires	96 279 661,02	3 942 561,20		92 337 099,82
C/164 Emprunts auprès des établisements de crédit	**232 329 607,51**	**23 010 422,00**	**4 456 000,00**	**213 775 185,51**
C/ 1641 Emprunts en euros	217 571 815,05	21 546 557,66	4 456 000,00	200 481 257,39
C/ 1643 Emprunts en devises				
C/ 1644 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie	14 757 792,46	1 463 864,34		13 293 928,12
C/ 1645 Remboursements temporaires sur emprunt auprès des établissements de crédit				
C/ 16451 Remboursements temporaires sur emprunt en euros				
C/ 16452 Remboursements temporaires sur emprunt en devises				
C/167 Emprunts assortis de conditions particulières	**73 092 013,22**	**1 649 977,64**		**71 442 035,58**
C/ 1673 Prêts de l'Etat				
C/ 1674 Dettes - Partenariats public-privé				
C/ 1675 Autres emprunts obligataires	73 092 013,22	1 649 977,64		71 442 035,58
C/ 1676 Prêts des collectivités et établissements publics locaux				
C/ 1677 Prêts des caisses d'assurance maladie				
C/ 1678 Autres prêts assortis de conditions particulières				
C/168 Autres emprunts et dettes assimilées (sauf ICNE)	**5 722 038,00**	**572 203,80**		**5 149 834,20**
C/168 Autres emprunts et dettes assimilées (sauf ICNE)	5 722 038,00	572 203,80		5 149 834,20
TOTAL	**417 423 319,75**	**54 175 164,64**	**70 456 000,00**	**433 704 155,11**

Remboursement du capital des emprunts in fine arrivés à échéance dans l'année*
*ce montant est calculé à partir de la formule suivante: (D1631 - C1632) + D1632

2.8.1 DÉTAIL DU CAPITAL RESTANT DÛ AU 31/12/2021 PAR PRÊTEUR

Répartition de la dette due au 31/12/2021 par prêteur :

RECAPITULATIF PAR PRETEUR (hors emprunts obligataires in fine)	
Prêteur	**Encours au 31/12**
Caisse d'Epargne	28 859 176,26
Caisse des Dépôts et Consignation	2 591 666,78
Caisse Française de Financement Local	64 105 992,03
Crédit Agricole	20 090 595,12
Crédit Foncier	24 801 116,48
FMS Wertmanagement AöR	15 000 000,00
La Banque Postale	4 418 866,67
Landesbank Saar	16 136 000,00
SCI du BSM de Nancy	71 442 035,58
Société Générale	37 771 772,1
UGECAM	5 149 834,20

2.8.2 PROFIL D'EXTINCTION DE TOUTE LA DETTE FINANCIÈRE EXISTANT AU 31/12/2021

PROFIL D'EXTINCTION DE TOUTE LA DETTE FINANCIERE A MOYEN ET LONG TERME EXISTANT AU 31/12 (y compris emprunts in fine)

Exercice	Remboursement en capital*	Capital restant dû
2021	54 175 164,64	433 704 155,11
2022	69 444 853,85	364 259 301,26
2023	38 116 569,84	326 142 731,42
2024	28 902 312,09	297 240 419,33
2025	29 065 847,58	268 174 571,75
2026	29 196 817,14	238 977 754,61
2027	27 493 096,72	211 484 657,89
2028	24 138 377,30	187 346 280,59
2029	19 666 342,58	167 679 938,01
2030	17 080 610,97	150 599 327,04
2031	13 583 320,49	137 016 006,55
2032	12 983 073,32	124 032 933,23
2033	13 164 971,97	110 867 961,26
2034	12 817 766,20	98 050 195,06
2035	11 855 607,57	86 194 587,49
2036	12 126 968,32	74 067 619,17
2037	12 262 951,66	61 804 667,51
2038	11 401 928,61	50 402 738,90
2039	11 869 182,24	38 533 556,66
2040	5 679 491,41	32 854 065,25
2041	4 131 100,18	28 722 965,07
2042	3 624 427,85	25 098 537,22
2043	3 624 427,85	21 474 109,37
2044	3 624 427,85	17 849 681,52
2045	3 624 427,85	14 225 253,67
2046	3 624 427,85	10 600 825,82
2047	3 624 427,85	6 976 397,97
2048	3 624 427,63	3 351 970,34
2049	2 258 702,99	1 093 267,35
2050	981 866,96	111 400,39
2051	111 400,39	0,00

*Opérations réelles correspondant à des décaissements effectifs (donc hors traitement budgétaire des opérations de capital non échus des emprunts obligataires remboursables in fine)

2.9 Informations complémentaires sur l'état de la dette financière à long et moyen terme (Etat BI9)

Confer ci-après

Retour au sommaire

Informations complémentaires sur l'état de la dette financière à long et moyen terme

CARACTERISTIQUES GENERALES A L'ORIGINE DU CONTRAT																	Si RISQUE >=2A		
numéro de contrat	Etat du contrat au 31/12/N	établissement de contrat	établissement de contrat, si autres	date de signature du contrat	date de consolidation du prêt (1)	date d'échéance du prêt	Montant nominal contractuel	type de taux (F, V ou C)	formule du calcul du taux d'intérêt	taux d'intérêt initial	taux d'actuariel initial	devise	devise; si autres	Modalités de remboursement du capital	Périodicité de remboursement du capital	NIVEAU DE RISQUE (Charte Gissler); Chiffre + Lettre	Date de passage en phase structurée	Date d'échéance de la phase structurée	Formule de calcul du taux d'intérêt de la phase structurée
C/163 Emprunts obligataires			.	.	.	.	170 000 000,00		.	.	.	.	.				.	.	.
C/1631 Emprunts obligataires remboursables in fine			.	.	.	.	76 000 000,00		.	.	.	.	.				.	.	.
OBLIG2013	ENC - Contrat en cours	Autres	CHEFS DE FILE : CACIB / NATIXIS	11/02/2013	14/02/2013	14/02/2023	10 000 000,00	F - Fixe	TAUX FIXE À 3.65 %	3,65%	3,65%	AD - Autre	EUR	IF - In fine		1A			
OBLIG2021BIL	CLOS - Contrat clos en N	Autres	BANQUE INTERNATIONALE A Luxembourg	27/05/2021	01/06/2021	20/12/2021	25 000 000,00	F - Fixe	FIXE	-0,03%	-0,01%	AD - Autre	EUR	IF - In fine		1A			
OBLIG2021BIL2	ENC - Contrat en cours	Autres	BANQUE INTERNATIONALE A Luxembourg	08/09/2021	24/09/2021	24/10/2022	41 000 000,00	F - Fixe	FIXE	-0,16%	-0,14%	AD - Autre	EUR	IF - In fine		1A			
							.												
							.												
C/1638 Autres emprunts obligataires			.	.	.	.	94 000 000,00		.	.	.	.	.				.	.	.
OBLIG2018	ENC - Contrat en cours	Autres	Banque Internationale à Luxembourg	19/10/2018	23/10/2018	23/10/2028	8 000 000,00	F - Fixe	TAUX FIXE À 2.47 %	2,47%	2,47%	AD - Autre	EUR	AC - Constant	A - Annuel	1A			
OBLIG2018-2	ENC - Contrat en cours	Autres	CACEIS	31/10/2018	02/11/2018	02/11/2048	11 000 000,00	F - Fixe	TAUX FIXE À 3.351 %	3,35%	3,35%	AD - Autre	EUR	AC - Constant	A - Annuel	1A			
OBLIG2013-3	ENC - Contrat en cours	Autres	RIVAGE Investment	07/11/2018	09/11/2018	09/11/2048	15 000 000,00	F - Fixe	TAUX FIXE À 3.62 %	3,62%	3,72%	AD - Autre	EUR	AC - Constant	T - Trimestriel	1A			
OBLIG2019-1	ENC - Contrat en cours	Autres	Banque Internationale à Luxembourg	21/06/2019	25/06/2019	25/06/2049	20 000 000,00	F - Fixe	TAUX FIXE À 2.06 %	2,06%	2,06%	AD - Autre	EUR	AC - Constant	S - Semestriel	1A			
OBLIG2019-2	ENC - Contrat en cours	Autres	CACEIS	24/06/2019	26/06/2019	26/06/2049	20 000 000,00	F - Fixe	TAUX FIXE À 2.073 %	2,07%	2,07%	AD - Autre	EUR	AC - Constant	A - Annuel	1A			
OBLIG2020-1	ENC - Contrat en cours	Autres	Banque Internationale à Luxembourg	23/04/2020	27/04/2020	27/04/2050	20 000 000,00	F - Fixe	TAUX FIXE À 1.50 %	1,50%	1,56%	AD - Autre	EUR	AC - Constant	A - Annuel	1A			
							.												
C/164 Emprunts auprès des établissements de crédit			.	.	.	.	467 056 509,05		.	.	.	.	.				.	.	.
C/ 1641 Emprunts en euros			.	.	.	.	431 411 509,05		.	.	.	.	.				.	.	.
BP2020	ENC - Contrat en cours	SFIL		21/04/2020	24/04/2020	01/05/2050	10 000 000,00	F - Fixe	FIXE	1,79%	1,80%		EUR	AC - Constant	T - Trimestriel	1A			
BP2021	ENC - Contrat en cours	LBP - La Banque Postale		01/07/2021	18/08/2021	01/09/2051	4 456 000,00	F - Fixe	FIXE	1,38%	1,39%		EUR	AC - Constant	T - Trimestriel	1A			
CA2012	ENC - Contrat en cours	GCA - Groupe Crédit Agricole		25/05/2012	30/05/2012	30/05/2032	1 200 000,00	C - Complexe	Si EURIBOR03M compris entre -100 et 6 alors 4.28Si EURIBOR03M compris entre 6 et 100 alors EURIBOR03M+1.5	4,28%	4,41%		EUR	AC - Constant	T - Trimestriel	1B	30/05/2012	30/05/2032	Si EURIBOR03M compris entre 6 et 100 alors EURIBOR03M+1.5
CDC2012	ENC - Contrat en cours	CDC		04/04/2012	01/05/2012	01/08/2027	4 500 000,00	V - Variable	EURIBOR03M + 1.98000	0,83%	2,10%		EUR	P - Progressif	T - Trimestriel	1A			
CDC2013	ENC - Contrat en cours	CDC		29/01/2013	01/02/2013	01/05/2028	2 000 000,00	V - Variable	EURIBOR03M + 2.54600	0,20%	2,35%		EUR	P - Progressif	T - Trimestriel	1A			
CE CFF2006 T1	ENC - Contrat en cours	GCE - Groupe Caisse d'Epargne		21/12/2006	16/04/2008	16/04/2028	20 000 000,00	F - Fixe	FIXE	4,49%	4,63%		EUR	AC - Constant	T - Trimestriel	1A			
CE CFF2006 T2	ENC - Contrat en cours	GCE - Groupe Caisse d'Epargne		21/12/2006	16/04/2008	18/04/2028	10 000 000,00	C - Complexe	Si EURIBOR12M compris entre -100 et 6.25 alors 3.97Si EURIBOR12M compris entre 6.25 et 100 alors 3.97+5*(EURIBOR12M-6.25)	4,49%	4,09%		EUR	AC - Constant	T - Trimestriel	1E	16/04/2008	18/04/2028	Si EURIBOR12M compris entre 6.25 et 100 alors 3.97+5*(EURIBOR12M-6.25)
CE2012	ENC - Contrat en cours	GCE - Groupe Caisse d'Epargne		13/11/2012	27/11/2012	05/12/2027	3 000 000,00	F - Fixe	FIXE	3,97%	4,03%		EUR	AC - Constant	T - Trimestriel	1A			
CE2013 1	ENC - Contrat en cours	GCE - Groupe Caisse d'Epargne		23/09/2013	25/09/2013	25/09/2033	6 000 000,00	F - Fixe	FIXE	4,56%	4,71%		EUR	AC - Constant	T - Trimestriel	1A			
CE2013 2	ENC - Contrat en cours	GCE - Groupe Caisse d'Epargne		23/09/2013	25/01/2014	25/01/2034	8 000 000,00	F - Fixe	FIXE	4,56%	4,71%		EUR	AC - Constant	T - Trimestriel	1A			
CE2015	ENC - Contrat en cours	GCE - Groupe Caisse d'Epargne		07/01/2015	10/01/2015	10/01/2035	10 800 000,00	F - Fixe	FIXE	3,10%	3,20%		EUR	AC - Constant	T - Trimestriel	1A			
CE2015 2017	ENC - Contrat en cours	GCE - Groupe Caisse d'Epargne		11/12/2015	15/01/2017	15/01/2037	6 000 000,00	F - Fixe	FIXE	3,25%	3,30%		EUR	AC - Constant	A - Annuel	1A			
CE2019-STERIL	ENC - Contrat en cours	GCE - Groupe Caisse d'Epargne		31/12/2018	01/01/2019	01/03/2032	3 975 000,00	F - Fixe	FIXE	4,51%	4,65%		EUR	AC - Constant	T - Trimestriel	1A			
CFF CE2008 T1	ENC - Contrat en cours	GCE - Groupe Caisse d'Epargne		24/07/2008	25/11/2008	25/11/2028	10 000 000,00	F - Fixe	FIXE	4,32%	4,46%		EUR	AC - Constant	T - Trimestriel	1A			
CFF CE2008 T2 171259792002	ENC - Contrat en cours	GCE - Groupe Caisse d'Epargne		24/07/2008	21/07/2010	30/06/2030	10 000 000,00	V - Variable	EURIBOR01M + 0.11000	4,32%	0,43%		EUR	AC - Constant	M - Mensuel	1A			
DEPFA2005	CLOS - Contrat clos en N	BA - Banques allemandes		10/03/2005	15/06/2006	15/06/2021	10 000 000,00	C - Complexe	FIXE	3,80%	4,12%		EUR	AC - Constant	A - Annuel	3B	15/06/2007	15/06/2021	Taux fixe 3.795% si Spread CMS EUR 10A (Postfixé)-CMS EUR 02A (Postfixé) >= 0.2% sinon 5.795%

CARACTERISTIQUES GENERALES A L'ORIGINE DU CONTRAT																NIVEAU DE RISQUE (Charte Gissler); Chiffre + Lettre	SI RISQUE >=2A		
numéro de contrat	Etat du contrat au 31/12/N	établissement de contrat	établissement de contrat, si autres	date de signature du contrat	date de consolidation du prêt (1)	date d'échéance du prêt	Montant nominal contractuel	type de taux (F, V ou C)	formule du calcul du taux d'intérêt	taux d'intérêt initial	taux d'actuariel initial	devise	devise; si autres	Modalités de remboursement du capital	Périodicité de remboursement du capital		Date de passage en phase structurée	Date d'échéance de la phase structurée	Formule de calcul du taux d'intérêt de la phase structurée
DEPFA2006	ENC - Contrat en cours	BA - Banques allemandes		20/11/2006	22/11/2006	22/11/2026	30 000 000,00	F - Fixe	FIXE	3,95%	4,07%		EUR	AC - Constant	T - Trimestriel	1A			
DEPFA2008	ENC - Contrat en cours	BA - Banques allemandes		17/07/2008	08/04/2009	09/04/2029	20 000 000,00	V - Variable	EURIBOR03M + 0.0700	0,01%	0,47%		EUR	AC - Constant	T - Trimestriel	1A			
DEX2006	ENC - Contrat en cours	SFIL		01/12/2006	01/11/2013	01/02/2028	28 500 000,00	F - Fixe	FIXE	2,99%	3,27%		EUR	AC - Constant	T - Trimestriel	1A			
DEX2008	ENC - Contrat en cours	SFIL		10/07/2008	01/11/2013	01/08/2028	27 730 000,00	V - Variable	TAG03M + 0.3200	0,12%	0,34%		EUR	AC - Constant	T - Trimestriel	1A			
MRU3 SG2006	ENC - Contrat en cours	SG - Société Générale		26/02/2006	29/12/2006	29/12/2036	5 200 000,00	F - Fixe	FIXE	3,92%	4,02%		EUR	P - Progressif	S - Semestriel	1A			
MRU5 CFF2010	ENC - Contrat en cours	GCE - Groupe Caisse d'Epargne		22/10/2010	01/11/2010	01/11/2040	11 500 000,00	F - Fixe	FIXE	3,19%	3,28%		EUR	AC - Constant	T - Trimestriel	1A			
MRU6 DEX2011	ENC - Contrat en cours	SFIL		21/07/2011	27/07/2011	01/08/2041	5 000 000,00	F - Fixe	FIXE	4,94%	5,11%		EUR	AC - Constant	T - Trimestriel	1A			
MRU7 CA2011	ENC - Contrat en cours	GCA - Groupe Crédit Agricole		18/08/2011	28/11/2011	28/11/2041	9 250 000,00	V - Variable	EURIBOR03M + 1.1900	0,99%	1,08%		EUR	AC - Constant	T - Trimestriel	1A			
MRU8 CE2011	ENC - Contrat en cours	GCE - Groupe Caisse d'Epargne		19/08/2011	28/11/2011	01/12/2041	2 200 000,00	F - Fixe	FIXE	4,16%	4,31%		EUR	AC - Constant	M - Mensuel	1A			
SAARLB2017	ENC - Contrat en cours	BA - Banques allemandes		20/09/2017	29/09/2017	29/09/2037	20 170 000,00	F - Fixe	FIXE	2,19%	2,20%		EUR	AC - Constant	S - Semestriel	1A			
SFIL2014	ENC - Contrat en cours	SFIL		26/11/2014	01/12/2014	01/06/2034	7 170 189,81	F - Fixe	FIXE	3,40%	3,45%		EUR	VA - Variable	A - Annuel	1A			
DEX2007 REAM2016	ENC - Contrat en cours	SFIL		15/01/2016	30/01/2016	01/07/2040	15 937 819,24	F - Fixe	FIXE	3,22%	3,27%		EUR	P - Progressif	A - Annuel	1A			
DEX2007 REAM12016	ENC - Contrat en cours	SFIL		15/01/2016	30/01/2016	01/07/2030	25 000 000,00	F - Fixe	FIXE	3,22%	3,27%		EUR	AC - Constant	A - Annuel	1A			
SG2005	CLOS - Contrat clos en N	SG - Société Générale		10/03/2005	15/06/2006	15/06/2021	11 700 000,00	F - Fixe	FIXE	4,06%	4,18%		EUR	AC - Constant	T - Trimestriel	1A			
SG2009 T1	ENC - Contrat en cours	SG - Société Générale		10/07/2009	17/07/2010	17/07/2029	19 000 000,00	F - Fixe	FIXE	3,63%	3,75%		EUR	AC - Constant	T - Trimestriel	1A			
SG2009 T2	ENC - Contrat en cours	SG - Société Générale		10/07/2009	29/12/2009	29/12/2029	20 000 000,00	F - Fixe	FIXE	3,95%	4,07%		EUR	AC - Constant	T - Trimestriel	1A			
SG2010 T1	ENC - Contrat en cours	SG - Société Générale		10/07/2009	20/12/2010	14/01/2031	33 000 000,00	V - Variable	EURIBOR01M + 0.7500	0,77%	0,94%		EUR	AC - Constant	T - Trimestriel	1A			
SG2010 T2	ENC - Contrat en cours	SG - Société Générale		10/07/2009	14/10/2011	14/01/2031	10 000 000,00	F - Fixe	FIXE	3,45%	3,56%		EUR	AC - Constant	T - Trimestriel	1A			
SG2019-STERIL	ENC - Contrat en cours	SG - Société Générale		31/12/2018	01/01/2019	01/09/2031	4 462 500,00	F - Fixe	FIXE	4,43%	4,57%		EURO	AC - Constant	T - Trimestriel	1A			
SINCAL CE2015	ENC - Contrat en cours	GCE - Groupe Caisse d'Epargne		19/07/2007	25/01/2009	25/01/2029	5 660 000,00	F - Fixe	FIXE	2,63%	2,67%		EUR	P - Progressif	A - Annuel	1A			
C/ 1644 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie			.	.	.	.	35 645 000,00		.	.	.		.				.	.	.
CA2004 T1	ENC - Contrat en cours	GCA - Groupe Crédit Agricole		23/03/2004	27/04/2004	20/03/2034	5 000 000,00	F - Fixe	FIXE	4,11%	4,06%		EUR	AC - Constant	T - Trimestriel	1A			
CA2004 T2	ENC - Contrat en cours	GCA - Groupe Crédit Agricole		23/03/2004	07/07/2004	20/03/2034	4 000 000,00	F - Fixe	FIXE	4,12%	4,24%		EUR	AC - Constant	A - Annuel	1A			
CA2004 T3	ENC - Contrat en cours	GCA - Groupe Crédit Agricole		23/03/2004	07/07/2004	20/03/2024	2 000 000,00	V - Variable	EURIBOR12M + 0.0450	4,30%	3,48%		EUR	AC - Constant	A - Annuel	1A			
CA2004 T5	ENC - Contrat en cours	GCA - Groupe Crédit Agricole		23/03/2004	10/12/2012	14/12/2033	1 550 000,00	V - Variable	TAG03M + 0.0850	0,07%	0,04%		EUR	AC - Constant	T - Trimestriel	1A			
CA2005 T1	ENC - Contrat en cours	GCA - Groupe Crédit Agricole		16/02/2005	01/10/2005	02/10/2034	10 000 000,00	F - Fixe	FIXE	3,80%	3,91%		EUR	AC - Constant	A - Annuel	1A			
CA2005 T2	ENC - Contrat en cours	GCA - Groupe Crédit Agricole		16/02/2005	28/07/2006	28/07/2026	11 000 000,00	F - Fixe	FIXE	3,55%	3,65%		EUR	AC - Constant	T - Trimestriel	1A	28/07/2011	29/07/2013	3.55 (cumulatif)
CA2005 T3	ENC - Contrat en cours	GCA - Groupe Crédit Agricole		16/02/2005	14/12/2012	14/12/2034	2 095 000,00	V - Variable	TAG03M + 0.0575	0,07%	0,03%		EUR	AC - Constant	T - Trimestriel	1A			
C/167 Emprunts assortis de conditions particulières			.	.	.	.	79 963 330,45		.	.	.		.				.	.	.
C/ 1672 Titres associatifs			.	.	.	.	.		.	.	.		.				.	.	.
C/ 1673 Prêts de l'Etat			.	.	.	.	.		.	.	.		.				.	.	.
C/ 1674 Avances remboursables du FMESPP - FMIS			.	.	.	.	.		.	.	.		.				.	.	.
C/ 1675 Dettes - Partenariats public-privé			.	.	.	.	79 963 330,45		.	.	.		.				.	.	.
BEH BSM	ENC - Contrat en cours	Autres	SCI DU BSM DE NANCY	01/01/2014	01/01/2014	20/02/2040	79 963 330,45	F - Fixe		4,00%	4,06%		EUR	VA - Variable	T - Trimestriel	1A			
C/168 Autres emprunts et dettes assimilés (sauf ICNE)			.	.	.	.	8 583 057,00		.	.	.		.				.	.	.
UGECAM	ENC - Contrat en cours	Autres	UGECAM	28/12/2015	28/12/2015	31/01/2030	8 583 057,00	F - Fixe	TAUX FIXE À 0 %	0,00%	0,00%		EUR	AC - Constant	A - Annuel	1A			
							.												
TOTAL			.	.	.	.	725 602 896,50		.	.	.		.				.	.	.

Informations complémentaires sur l'état de la dette financière à long et moyen terme

Caractéristiques générales (3)

CARACTERISTIQUES GENERALES DU CONTRAT AU 31/12/N														
			Annuité de l'exercice											
	Poids dans total encours	Capital restant dû au 31/12/N	Echéance de l'exercice - partie capital	Echéance de l'exercice - partie intérêt	type de taux (F, V ou C)	formule du calcul du taux d'intérêt	taux d'intérêt	taux d'actuariel	Remboursement anticipé partiel sur l'exercice ? Si oui, montant remboursé	Valorisation du coût de sortie au 31/12/N : indemnité contractuelle à régler en cas de remboursement anticipé définitif du capital (14)	Couverture ? Si oui, montant couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Capital restant dû au 31/12/N-1
C/163 Emprunts obligataires	33,04%	143 337 099,82	28 942 561,20	2 626 964,71		.	.	.	.	.	.	143 337 099,82	106 279 661,02
C/1631 Emprunts obligataires remboursables in fine	11,75%	51 000 000,00	25 000 000,00	365 000,00		.	.	.	.	.	.	51 000 000,00	10 000 000,00
OBLIG2013	2,30%	10 000 000,00	0,00	365 000,00	F - Fixe	FIXE	3,65%	3,64%	.	.	.	10 000 000,00	10 000 000,00
OBLIG2021BIL	0,00%	0,00	25 000 000,00	0,00	F - Fixe	FIXE	0,00%	0,00%	.	.	.	0,00	0,00
OBLIG2021BIL2	9,45%	41 000 000,00	0,00	0,00	F - Fixe	FIXE	-16,50%	1,85%	.	.	.	41 000 000,00	0,00
C/1638 Autres emprunts obligataires	21,29%	92 337 099,82	3 942 561,20	2 261 964,71		.	.	.	.	.	.	92 337 099,82	96 279 661,02
OBLIG2018	1,29%	5 600 000,00	800 000,00	158 080,00	F - Fixe	FIXE	2,47%	2,47%	.	.	.	5 600 000,00	6 400 000,00
OBLIG2018-2	2,28%	9 899 999,99	366 666,67	344 036,00	F - Fixe	FIXE	3,35%	3,35%	.	.	.	9 899 999,99	10 266 666,66
OBLIG2013-3	3,33%	14 444 444,44	555 555,56	542 888,28	F - Fixe	FIXE	3,62%	3,72%	.	.	.	14 444 444,44	15 000 000,00
OBLIG2019-1	5,62%	24 392 655,39	887 005,64	516 180,43	F - Fixe	FIXE	2,06%	2,07%	.	.	.	24 392 655,39	25 279 661,03
OBLIG2019-2	4,30%	18 666 666,66	666 666,67	400 780,00	F - Fixe	FIXE	2,07%	2,07%	.	.	.	18 666 666,66	19 333 333,33
OBLIG2020-1	4,45%	19 333 333,34	666 666,66	300 000,00	F - Fixe	FIXE	1,50%	1,56%	.	.	.	19 333 333,34	20 000 000,00
C/164 Emprunts auprès des établissements de crédit	49,29%	213 775 185,51	23 010 422,00	6 228 402,21		.	.	.	.	535 456,78	.	213 775 185,51	232 329 607,51
C/ 1641 Emprunts en euros	46,22%	200 481 257,39	21 546 557,66	5 773 239,25		.	.	.	.	535 456,78	.	200 481 257,39	217 571 815,05
BP2020	2,19%	9 500 000,02	333 333,32	173 779,17	F - Fixe	FIXE	1,79%	1,80%	.	.	.	9 500 000,02	9 833 333,34
BP2021	1,01%	4 418 866,67	37 133,33	17 593,77	F - Fixe	FIXE	1,38%	1,39%	.	.	.	4 418 866,67	0,00
CA2012	0,14%	630 000,00	60 000,00	28 957,77	C - Complexe	Si EURIBOR03M compris entre -100 et 6 alors 4.28Si EURIBOR03M compris entre 6 et 100 alors	4,28%	4,41%	.	.	.	630 000,00	690 000,00
CDC2012	0,39%	1 725 000,00	300 000,00	27 972,96	V - Variable	EURIBOR03M + 1,98000	1,43%	1,42%	.	.	.	1 725 000,00	2 025 000,00
CDC2013	0,19%	866 666,78	133 333,32	19 384,47	V - Variable	EURIBOR03M + 2,55000	2,00%	2,09%	.	.	.	866 666,78	1 000 000,10
CE CFF2006 T1	1,49%	6 500 000,00	1 000 000,00	323 978,96	F - Fixe	FIXE	4,48%	4,62%	.	.	.	6 500 000,00	7 500 000,00
CE CFF2006 T2	0,74%	3 250 000,00	500 000,00	144 160,63	C - Complexe	Si EURIBOR12M compris entre -100 et 6,25 alors 3.97Si EURIBOR12M compris entre 6,25 et 100 alors 3.97+5*(EURIBOR12M-	3,97%	4,08%	.	535 456,78	.	3 250 000,00	3 750 000,00
CE2012	0,27%	1 200 000,00	200 000,00	52 602,50	F - Fixe	FIXE	3,97%	4,03%	.	.	.	1 200 000,00	1 400 000,00
CE2013 1	0,81%	3 525 000,00	300 000,00	171 627,00	F - Fixe	FIXE	4,56%	4,70%	.	.	.	3 525 000,00	3 825 000,00
CE2013 2	1,12%	4 900 000,00	400 000,00	238 095,34	F - Fixe	FIXE	4,56%	4,70%	.	.	.	4 900 000,00	5 300 000,00
CE2015	1,64%	7 155 000,00	540 000,00	235 487,63	F - Fixe	FIXE	3,10%	3,18%	.	.	.	7 155 000,00	7 695 000,00
CE2015 2017	1,10%	4 800 000,00	300 000,00	168 512,50	F - Fixe	FIXE	3,25%	3,29%	.	.	.	4 800 000,00	5 100 000,00
CE2019-STERIL	0,70%	3 075 000,00	300 000,00	147 138,76	F - Fixe	FIXE	4,51%	4,58%	.	.	.	3 075 000,00	3 375 000,00
CFF CE2008 T1	0,80%	3 500 000,00	500 000,00	166 965,00	F - Fixe	FIXE	4,32%	4,45%	.	.	.	3 500 000,00	4 000 000,00
CFF CE2008 T2 171259792002	0,98%	4 267 783,00	502 092,00	0,00	V - Variable	EURIBOR01M + 0,11000	0,00%	0,70%	.	.	.	4 267 783,00	4 769 875,00
DEPFA2005	0,00%	0,00	666 666,64	25 651,37	C - Complexe	Si CMS10-CMS02 compris entre -100 et 0,2 alors 5.795Si CMS10-CMS02 compris entre 0,2 et 100	3,79%	3,84%	.	.	.	0,00	666 666,64
DEPFA2006	1,72%	7 500 000,00	1 500 000,00	336 984,38	F - Fixe	FIXE	3,95%	4,06%	.	.	.	7 500 000,00	9 000 000,00

Informations complémentaires sur l'état de la dette financière à long et moyen terme

Caractéristiques générales (3)

CARACTERISTIQUES GENERALES DU CONTRAT AU 31/12/N													
			Annuité de l'exercice										
	Poids dans total encours	Capital restant dû au 31/12/N	Echéance de l'exercice - partie capital	Echéance de l'exercice - partie intérêt	type de taux (F, V ou C)	formule du calcul du taux d'intérêt	taux d'intérêt	taux d'actuariel	Remboursement anticipé partiel sur l'exercice ? Si oui, montant remboursé	Valorisation du coût de sortie au 31/12/N : indemnité contractuelle à régler en cas de remboursement anticipé définitif du capital (14)	Couverture ? Si oui, montant couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Capital restant dû au 31/12/N-1
C/163 Emprunts obligataires	33,04%	143 337 099,82	28 942 561,20	2 626 964,71		.	.	.	.	.	.	143 337 099,82	106 279 661,02
C/1631 Emprunts obligataires remboursables in fine	11,75%	51 000 000,00	25 000 000,00	365 000,00		.	.	.	.	.	.	51 000 000,00	10 000 000,00
OBLIG2013	2,30%	10 000 000,00	0,00	365 000,00	F - Fixe	FIXE	3,65%	3,64%	.	.	.	10 000 000,00	10 000 000,00
OBLIG2021BIL	0,00%	0,00	25 000 000,00	0,00	F - Fixe	FIXE	0,00%	0,00%	.	.	.	0,00	0,00
OBLIG2021BIL2	9,45%	41 000 000,00	0,00	0,00	F - Fixe	FIXE	-16,50%	1,85%	.	.	.	41 000 000,00	0,00
C/1638 Autres emprunts obligataires	21,29%	92 337 099,82	3 942 561,20	2 261 964,71		.	.	.	.	.	.	92 337 099,82	96 279 661,02
OBLIG2018	1,29%	5 600 000,00	800 000,00	158 080,00	F - Fixe	FIXE	2,47%	2,47%	.	.	.	5 600 000,00	6 400 000,00
OBLIG2018-2	2,28%	9 899 999,99	366 666,67	344 036,00	F - Fixe	FIXE	3,35%	3,35%	.	.	.	9 899 999,99	10 266 666,66
OBLIG2013-3	3,33%	14 444 444,44	555 555,56	542 888,28	F - Fixe	FIXE	3,62%	3,72%	.	.	.	14 444 444,44	15 000 000,00
OBLIG2019-1	5,62%	24 392 655,39	887 005,64	516 180,43	F - Fixe	FIXE	2,06%	2,07%	.	.	.	24 392 655,39	25 279 661,03
OBLIG2019-2	4,30%	18 666 666,66	666 666,67	400 780,00	F - Fixe	FIXE	2,07%	2,07%	.	.	.	18 666 666,66	19 333 333,33
OBLIG2020-1	4,45%	19 333 333,34	666 666,66	300 000,00	F - Fixe	FIXE	1,50%	1,56%	.	.	.	19 333 333,34	20 000 000,00
C/164 Emprunts auprès des établissements de crédit	49,29%	213 775 185,51	23 010 422,00	6 228 402,21		.	.	.	.	535 456,78	.	213 775 185,51	232 329 607,51
C/ 1641 Emprunts en euros	46,22%	200 481 257,39	21 546 557,66	5 773 239,25		.	.	.	.	535 456,78	.	200 481 257,39	217 571 815,05
BP2020	2,19%	9 500 000,02	333 333,32	173 779,17	F - Fixe	FIXE	1,79%	1,80%	.	.	.	9 500 000,02	9 833 333,34
BP2021	1,01%	4 418 866,67	37 133,33	17 593,77	F - Fixe	FIXE	1,38%	1,39%	.	.	.	4 418 866,67	0,00
CA2012	0,14%	630 000,00	60 000,00	28 957,77	C - Complexe	Si EURIBOR03M compris entre -100 et 6 alors 4.28Si EURIBOR03M compris entre 6 et 100 alors	4,28%	4,41%	.	.	.	630 000,00	690 000,00
CDC2012	0,39%	1 725 000,00	300 000,00	27 972,96	V - Variable	EURIBOR03M + 1,98000	1,43%	1,42%	.	.	.	1 725 000,00	2 025 000,00
CDC2013	0,19%	866 666,78	133 333,32	19 384,47	V - Variable	EURIBOR03M + 2,55000	2,00%	2,09%	.	.	.	866 666,78	1 000 000,10
CE CFF2006 T1	1,49%	6 500 000,00	1 000 000,00	323 978,96	F - Fixe	FIXE	4,48%	4,62%	.	.	.	6 500 000,00	7 500 000,00
CE CFF2006 T2	0,74%	3 250 000,00	500 000,00	144 160,63	C - Complexe	Si EURIBOR12M compris entre -100 et 6,25 alors 3.97Si EURIBOR12M compris entre 6,25 et 100 alors 3.97+5*(EURIBOR12M-	3,97%	4,08%	.	535 456,78	.	3 250 000,00	3 750 000,00
CE2012	0,27%	1 200 000,00	200 000,00	52 602,50	F - Fixe	FIXE	3,97%	4,03%	.	.	.	1 200 000,00	1 400 000,00
CE2013 1	0,81%	3 525 000,00	300 000,00	171 627,00	F - Fixe	FIXE	4,56%	4,70%	.	.	.	3 525 000,00	3 825 000,00
CE2013 2	1,12%	4 900 000,00	400 000,00	238 095,34	F - Fixe	FIXE	4,56%	4,70%	.	.	.	4 900 000,00	5 300 000,00
CE2015	1,64%	7 155 000,00	540 000,00	235 487,63	F - Fixe	FIXE	3,10%	3,18%	.	.	.	7 155 000,00	7 695 000,00
CE2015 2017	1,10%	4 800 000,00	300 000,00	168 512,50	F - Fixe	FIXE	3,25%	3,29%	.	.	.	4 800 000,00	5 100 000,00
CE2019-STERIL	0,70%	3 075 000,00	300 000,00	147 138,76	F - Fixe	FIXE	4,51%	4,58%	.	.	.	3 075 000,00	3 375 000,00
CFF CE2008 T1	0,80%	3 500 000,00	500 000,00	166 965,00	F - Fixe	FIXE	4,32%	4,45%	.	.	.	3 500 000,00	4 000 000,00
CFF CE2008 T2 171259792002	0,98%	4 267 783,00	502 092,00	0,00	V - Variable	EURIBOR01M + 0,11000	0,00%	0,70%	.	.	.	4 267 783,00	4 769 875,00
DEPFA2005	0,00%	0,00	666 666,64	25 651,37	C - Complexe	Si CMS10-CMS02 compris entre -100 et 0,2 alors 5.795Si CMS10-CMS02 compris entre 0,2 et 100	3,79%	3,84%	.	.	.	0,00	666 666,64
DEPFA2006	1,72%	7 500 000,00	1 500 000,00	336 984,38	F - Fixe	FIXE	3,95%	4,06%	.	.	.	7 500 000,00	9 000 000,00

CARACTERISTIQUES GENERALES DU CONTRAT AU 31/12/N													
			Annuité de l'exercice										
	Poids dans total encours	Capital restant dû au 31/12/N	Echéance de l'exercice - partie capital	Echéance de l'exercice - partie intérêt	type de taux (F, V ou C)	formule du calcul du taux d'intérêt	taux d'intérêt	taux d'actuariel	Remboursement anticipé partiel sur l'exercice ? Si oui, montant remboursé	Valorisation du coût de sortie au 31/12/N : indemnité contractuelle à régler en cas de remboursement anticipé définitif du capital (14)	Couverture ? Si oui, montant couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Capital restant dû au 31/12/N-1
DEPFA2008	1,72%	7 500 000,00	1 000 000,00	0,00	V - Variable	EURIBOR03M + 0,07000	0,00%	0,58%	.	.	.	7 500 000,00	8 500 000,00
DEX2006	2,88%	12 500 000,00	2 000 000,00	416 772,77	F - Fixe	FIXE	2,99%	3,06%	.	.	.	12 500 000,00	14 500 000,00
DEX2008	2,92%	12 690 000,00	1 880 000,00	0,00	V - Variable	TAG03M + 0,3200	0,00%	0,88%	.	.	.	12 690 000,00	14 570 000,00
MRU3 SG2006	0,77%	3 346 772,16	160 552,00	137 872,32	F - Fixe	FIXE	3,92%	4,01%	.	.	.	3 346 772,16	3 507 324,16
MRU5 CFF2010	1,67%	7 283 333,48	383 333,32	243 301,38	F - Fixe	FIXE	3,19%	3,27%	.	.	.	7 283 333,48	7 666 666,80
MRU6 DEX2011	0,75%	3 291 666,53	166 666,68	170 075,51	F - Fixe	FIXE	4,94%	5,10%	.	.	.	3 291 666,53	3 458 333,21
MRU7 CA2011	1,42%	6 166 667,00	308 333,00	41 884,67	V - Variable	EURIBOR03M + 1,19000	0,64%	0,87%	.	.	.	6 166 667,00	6 475 000,00
MRU8 CE2011	0,33%	1 466 666,80	73 333,32	63 534,38	F - Fixe	FIXE	4,16%	4,30%	.	.	.	1 466 666,80	1 540 000,12
SAARLB2017	3,72%	16 136 000,00	1 008 500,00	369 943,02	F - Fixe	FIXE	2,19%	2,20%	.	.	.	16 136 000,00	17 144 500,00
SFIL2014	1,03%	4 489 275,39	437 491,49	169 836,60	F - Fixe	FIXE	3,40%	3,44%	.	.	.	4 489 275,39	4 926 766,88
DEX2007 REAM2016	1,52%	6 635 050,11	206 918,85	223 371,28	F - Fixe	FIXE	3,22%	3,26%	.	.	.	6 635 050,11	6 841 968,96
DEX2007 REAM12016	3,45%	14 999 999,98	1 666 666,67	544 120,37	F - Fixe	FIXE	3,22%	3,26%	.	.	.	14 999 999,98	16 666 666,65
SG2005	0,00%	0,00	390 000,00	5 974,37	F - Fixe	FIXE	4,05%	4,17%	.	.	.	0,00	390 000,00
SG2009 T1	1,78%	7 750 000,00	1 000 000,00	302 071,46	F - Fixe	FIXE	3,63%	3,74%	.	.	.	7 750 000,00	8 750 000,00
SG2009 T2	1,84%	8 000 000,00	1 000 000,00	345 378,13	F - Fixe	FIXE	3,95%	4,06%	.	.	.	8 000 000,00	9 000 000,00
SG2010 T1	2,41%	10 457 305,20	1 130 519,48	21 303,95	V - Variable	EURIBOR01M + 0,75000	0,17%	1,84%	.	.	.	10 457 305,20	11 587 824,68
SG2010 T2	1,10%	4 805 194,81	519 480,51	176 395,57	F - Fixe	FIXE	3,45%	3,55%	.	.	.	4 805 194,81	5 324 675,32
SG2019-STERIL	0,78%	3 412 500,00	350 000,00	160 864,38	F - Fixe	FIXE	4,43%	4,50%	.	.	.	3 412 500,00	3 762 500,00
SINCAL CE2015	0,63%	2 737 509,46	292 203,73	101 646,88	F - Fixe	FIXE	3,30%	3,34%	.	.	.	2 737 509,46	3 029 713,19
C/ 1644 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie	3,06%	13 293 928,12	1 463 864,34	455 162,96		.	.	.	.	.	.	13 293 928,12	14 757 792,46
CA2004 T1	0,47%	2 041 667,14	166 666,64	89 173,70	F - Fixe	FIXE	4,11%	4,23%	.	.	.	2 041 667,14	2 208 333,78
CA2004 T2	0,39%	1 733 333,39	133 333,33	73 595,40	F - Fixe	FIXE	4,12%	4,24%	.	.	.	1 733 333,39	1 866 666,72
CA2004 T3	0,06%	300 000,00	100 000,00	0,00	V - Variable	EURIBOR12M + 0,04500	-0,20%	0,13%	.	.	.	300 000,00	400 000,00
CA2004 T5	0,20%	885 714,32	73 809,52	0,00	V - Variable	TAG03M + 0,08500	0,00%	0,00%	.	.	.	885 714,32	959 523,84
CA2005 T1	1,03%	4 482 758,72	344 827,58	185 996,17	F - Fixe	FIXE	3,80%	3,91%	.	.	.	4 482 758,72	4 827 586,30
CA2005 T2	0,60%	2 612 500,00	550 000,00	106 397,69	F - Fixe	FIXE	3,55%	3,65%	.	.	.	2 612 500,00	3 162 500,00
CA2005 T3	0,28%	1 237 954,55	95 227,27	0,00	V - Variable	TAG03M + 0,05750	0,00%	0,00%	.	.	.	1 237 954,55	1 333 181,82
C/167 Emprunts assortis de conditions particulières	16,47%	71 442 035,58	1 649 977,64	3 760 926,83		.	.	.	.	.	.	71 442 035,58	73 092 013,22
C/ 1675 Dettes - Partenariats public-privé	16,47%	71 442 035,58	1 649 977,64	3 760 926,83		.	.	.	.	.	.	71 442 035,58	73 092 013,22
BEH BSM	16,47%	71 442 035,58	1 649 977,64	3 760 926,83	F - Fixe	FIXE	.	.	.	.	.	71 442 035,58	73 092 013,22
C/168 Autres emprunts et dettes assimilés (sauf ICNE)	1,18%	5 149 834,20	572 203,80	0,00		.	.	.	.	.	.	5 149 834,20	5 722 038,00
UGECAM	1,18%	5 149 834,20	572 203,80	0,00	F - Fixe	FIXE	0,00%	0,00%	.	.	.	5 149 834,20	5 722 038,00
TOTAL	100,00%	433 704 155,11	54 175 164,64	12 616 293,75		.	.	.	.	535 456,78	.	433 704 155,11	417 423 319,75

État des crédits de trésorerie

	Etablissement de crédit	Date d'autorisation de la ligne ou de signature de contrat	Durée du contrat (en mois)	Index disponibles au 31/12/N (1)	Index disponibles au 31/12/N (1) si plusieurs index sur la même période	Montant max autorisé au 31/12/N	Encours moyen en N (2)	Montant des intérêts remboursés en n (3)	Encours restant dû au 31/12/N
C/519 Crédits de trésorerie		.	.			.	.	0,00	.
C/51931 Ligne de crédits de trésorerie		.	.			.	.	.	.
C/51932 Ligne de crédit de trésorerie liée à un emprunt		.	.			.	.	0,00	
CA2004	GCA - Groupe Crédit Agricole	23/03/2004	324	EO - EONIA	AUT - Autres	5 777 777,78	0,00	0,00	
CA2005	GCA - Groupe Crédit Agricole	16/02/2005	324	EO - EONIA	AUT - Autres	10 111 111,11	0,00	0,00	

Informations complémentaires sur l'état de la dette financière à long et moyen terme

Typologie de la répartition de l'encours de dette

Structure	Indices sous-jacents	Indices zone euro (1)	Indice inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices (2)	Ecarts d'indices zone euro (3)	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro (4)	Ecarts d'indices hors zone euro (5)	Autres indices (6)
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	51	.	.	.	.	.
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	% de l'encours	99,10%	.	.	.	.	.
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Montant en euros	429824155	.	.	.	.	.
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	1	.	1	.	.	.
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	% de l'encours	0,14%	.	0,00%	.	.	.
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Montant en euros	630000	.	0	.	.	.
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	.	.	.	.	.	.
(C) Option d'échange (swaption)	% de l'encours	.	.	.	.	.	.
(C) Option d'échange (swaption)	Montant en euros	.	.	.	.	.	.
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 cap	Nombre de produits	.	.	.	.	.	.
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 cap	% de l'encours	.	.	.	.	.	.
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 cap	Montant en euros	.	.	.	.	.	.
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	1	.	.	.	.	.
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	% de l'encours	0,74%	.	.	.	.	.
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Montant en euros	3250000	.	.	.	.	.
(F) Autres types de structures	Nombre de produits	.	.	.	.	.	.
(F) Autres types de structures	% de l'encours	.	.	.	.	.	.
(F) Autres types de structures	Montant en euros	.	.	.	.	.	.

Informations complémentaires sur l'état de la dette financière à long et moyen terme

Échéancier flux de trésorerie

	Echéancier						
Catégorie d'emprunt	**1 an**	**2 ans**	**3 ans**	**4 ans**	**5 ans**	**+ 5 ans**	**Total**
Emprunts non structurés (côtés 1A) - capital	68 884 853,85	37 556 569,84	28 342 312,09	28 505 847,58	28 636 817,14	237 897 754,61	429 824 155,11
Emprunts non structurés (côtés 1A) - intérêts	11 765 966,34	11 128 329,51	10 046 903,83	9 213 060,04	8 370 302,45	57 315 685,15	107 840 247,32
Emprunts structurés-risque limité (côtés 1B,2B,2A,3A,3B et 3C) - capital	60 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00	330 000,00	630 000,00
Emprunts structurés-risque limité (côtés 1B,2B,2A,3A,3B et 3C) - intérêts	26 355,89	23 752,21	21 209,18	18 544,89	15 941,21	41 170,04	146 973,42
Emprunts structurés-risque élevé (non cités ci-dessus) - capital	500 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00	750 000,00	3 250 000,00
Emprunts structurés-risque élevé (non cités ci-dessus) - intérêts	122 945,93	102 861,58	83 245,95	62 885,91	42 760,21	26 521,80	441 221,38
Emprunts "hors charte Gissler" (6F) - capital	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts "hors charte Gissler" (6F) - intérêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL TOUTES CATEGORIES - capital	69 444 853,85	38 116 569,84	28 902 312,09	29 065 847,58	29 196 817,14	238 977 754,61	433 704 155,11
TOTAL TOUTES CATEGORIES - intérêts	11 915 268,16	11 254 943,30	10 151 358,96	9 294 490,84	8 429 003,87	57 383 376,99	108 428 442,12

2.10 Etat des participations au 31/12 (Etat BI10)

Confer ci-après

		Nom des organismes																	
	RUBRIQUES																		
	NOM DES ORGANISMES	GCS BOIS-LE DUC	GCS BONSECOURS	GCS POLE REGIONAL DE CANCEROLOGIE DE LORRAINE	SEM HENRI POINCARE	GCS CHU DE FRANCE FINANCE	GCS BLANCHISSERIE SUD LORRAINE	GCS PIMM		GIE Hôpital Virtuel de Lorraine	PULSY Proximité, Unité, Lien et Synergie	GCS CCUR Groupement de Coopération du CHRU et de l?UGECAM-NE pour la Rééducation	GCS CAL Chirurgie de l?Appareil Locomoteur	GCS IFSI Lorraine	GCS Grand Est	GCS Etablissements Lorraine Sud	GIE Nancyclotep	GCS UniHA (Union des Hôpitaux pour les Achats)	CNCR (Coordination Nationale des Etablissements Publics en matière de Recherche et d'Innovations médicales)
* Informations relatives à l'organisme (à partir du dernier exercice connu à préciser)	FORME JURIDIQUE	GCS Groupement de coopération sanitaire	GCS Groupement de coopération sanitaire	GCS Groupement de coopération sanitaire de droit public	SEM Société d'Economie Mixte	GCS Groupement de coopération sanitaire - personne morale de droit public	GCS Groupement de coopération sanitaire de droit public	GCS Groupement de coopération sanitaire de droit public		GIE Groupement d'intérêt économique	GIP Groupement d'Intérêt Public	GCS Groupement de coopération sanitaire	GCS Groupement de coopération sanitaire	GCS Groupement de coopération sanitaire	GCS Groupement de coopération sanitaire	GCS Groupement de coopération sanitaire	GIE Groupement d'intérêt économique	GCS Groupement de coopération sanitaire	GCS Groupement de coopération sanitaire
	ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL	29 avenue de Lattre de Tassigny 54035 Nancy Cedex	29 avenue de Lattre de Tassigny 54035 Nancy Cedex	6 avenue de Bourgogne 54500 Vandoeuvre-lès-Nancy	22-24 viaduc John F. Kennedy CO n° 80036 54035 NANCY Cedex	APHM 80 rue Brochier 13354 MARSEILLE CEDEX 05	29 avenue du Mal de Lattre de Tassigny 54035 NANCY CEDEX	29 avenue du Mal de Lattre de Tassigny 54035 NANCY CEDEX		9 Allée de la Foret Reine 54500 Vandoeuvre-lès-Nancy	6 allée de Longchamp Technopôle de Nancy-Brabois 54600 Villers-lès-Nancy	29 avenue de Lattre de Tassigny 54035 Nancy Cedex	29 avenue de Lattre de Tassigny 54035 Nancy Cedex	29 avenue de Lattre de Tassigny 54035 Nancy Cedex	2 boulevard Maréchal de Lattre de Tassigny BP 77908 - 21079 Dijon Cedex	29 avenue de Lattre de Tassigny 54035 Nancy Cedex	29 avenue de Lattre de Tassigny 54035 Nancy Cedex	9 rue des Tuilliers 69003 LYON	1bis, rue Cabanis 75993 Paris Cedex 14
	NATURE D'ACTIVITÉ	Gestion et exploitation en commun imagerie scanner	Gestion et exploitation en commun d'un matériel d'imagerie par résonnance magnétique (IRM)	Coopération dans le traitement de la cancérologie en ambulatoire (plateforme PRIMO)Coopération dans la prise en charge des analyses anatomopathologiques	Activités, conseil et fourniture de prestations de services en matière d'animation de l'écosystème d'innovation métropolitain, comprenant notamment l'accompagnement de l'innovation, le développement des fonctions technopolitaines, la mise en réseau des entreprises, des laboratoires de recherche et des opérateurs de l'innovation sur le territoire de la Métropole, le suivi des indicateurs de fonctionnement de l'écosystème, l'animation des filières stratégiques du territoire, le suivi des entreprises innovantes, le dvpt d'une offre d'hébergement d'entreprises à destination des entreprises innovantes, l'ingénierie des projets d'expérimentation ,Activités, conseil et fourniture de prestations de services en matière d'animation et de promotion du Technopôle Henri-Poincaré et de ses acttés et missions	Lever périodiquement ou ponctuellement des fonds destinés à l'investissement hospitalier auprès d'investisseurs institutionnels et privés - Accompagner ses membres dans les démarches apparentées à l'objectif financier ci-dessus - Faire connaître collectivement leur rôle économique et la qualité de leur signature auprès des prêteurs et des investisseurs	Organiser et gérer des prestations de blanchisserie pour l'ensemble des membres (traitement du linge plat et du linge en forme, traitement du linge des résidents)Réaliser ou faire réaliser, sous sa maîtrise d'ouvrage, tous les équipements et/ou o	Plateau mutualisé d'imagerie médicale		Formation continue par la simulation en santé	Développement de la e-santé	Mise en commun des moyens humains (kinésithérapeutes)	Mise en commun des moyens humains	Partenariat Universités / Région / Instituts Fédérateur des Instituts de formation en santé lorrains dans la mise en place des diplômes	Coopération en le but de développer l'attractivité et l'activité des établissements (actions communes en matière de soins, d'enseignement et de recherche)	Coopérations dans les domaines suivants : Projet médical, Système d'information, Formation continue, Qualité, Laboratoires (hors anapath), Expertise dans le cadre d'opération de travaux	Gestion et exploitation en commun imagerie TEP	Centrale d'achats	Contribuer aux politiques publiques Coordonner et soutenir la recherche et l'innovation en santé
	CAPITAL SOCIAL AU DÉBUT DE L'EXERCICE	2000	1200	6000	.	630000	1006	0	.	.	.	1000	1500	.	120000	27000	.	63	.
	CAPITAL SOCIAL A LA FIN DE L'EXERCICE	2000	1200	6000	.	630000	1006	10000	.	.	.	1000	1500	.	120000	27000	.	63	.
	SITUATION FINANCIÈRE NETTE	2000	1200	6000	.	1050187,89	1855213,84	9386	.	0	10386337,6	0	0	0	.	2007821,71	.	3055511	543186,02
	CAPITAUX PROPRES AUTRES QUE LE CAPITAL SOCIAL	0	0	0	.	420187,89	4301128,72	0	.	146944,8	2633286,2	0	0	0	.	2007821,71	254216	3055511	0
	MONTANT DE L'ENCOURS DES EMPRUNTS RÉALISÉS PAR L'ORGANISME	0	0	0	.	0	5508767,04	0	.	202,8	0	0	0	0	0	0	5170274	0	0
	CHIFFRE D'AFFAIRES	624152	985174,65	7429916	.	58800	8279871,05	0	.	118856	329087,21	4340998,48	5389805,33	.	1837705	82179	5898236,36	54347095	5747,3
	RÉSULTAT DE	88162	393901,98	147987	.	64762,69	662417,45	-614	.	0	0	0	0	.	86116,76	46413,2	254215,97	520061,4	228854,94
	AFFECTATION	Répartition	Répartition	Report à nouveau		Report à nouveau	Report à nouveau	Report à nouveau						ND	Report à nouveau	Report à nouveau	ND	ND	Report à nouveau
* Information relatives à la participation de l'EPS au 31 décembre du dernier exercice clos	MONTANT DU CAPITAL DÉTENU PAR L'EPS: - AU DÉBUT DE L'EXERCICE	1000	600	0	50000	37800	537	0	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
	MONTANT DU CAPITAL DÉTENU PAR L'EPS: - A LA FIN DE L'EXERCICE	1000	600	3000	50000	37800	537	8000	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
	QUOTE-PART DE L'EPS : - AU DÉBUT DE L'EXERCICE	0,5	0,5	0	.	0,06	0,53	0	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
	QUOTE-PART DE L'EPS : - A LA FIN DE L'EXERCICE	0,5	0,5	0,5	.	0,06	0,53	0,8	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.

2.11 Evaluation et comptabilisation des stocks (Etat BI11)

Compte de résultat principal et comptes de résultat annexes

Il s'agit des comptes de stocks et en-cours (classe 3) du compte de résultat principal

		Stock initial (SI) au 01/01/n	Stock final (SF) au 31/12/n	Ajustement des dépréciations			
Compte	Nature des stocks et des en-cours	(a)	(b)	Niveau initial des dépréciations au 01/01/n (c)	Reprises des dépréciations existantes (d)	Dépréciations nécessaires au 31/12/N (e)	Niveau final des dépréciations au 31/12/n (f=(c+e)-d)
C/31	Matières premières et fournitures	.	.	.	.	.	.
C/32	Autres approvisionnements	14 938 828,04	17 813 662,77	.	.	.	.
dont C/321 Produits pharmaceutiques et produits à usage médical		9 007 421,45	12 048 425,07	.	.	.	.
C/33	En-cours de production de biens	.	.	.	.	.	.
C/35	Stocks de produits	.	.	.	.	.	.
C/37	Stocks de marchandises	.	.	.	.	.	.
C/38	Autres stocks	.	.	.	.	.	.
TOTAL		**14 938 828,04**	**17 813 662,77**	.	.	.	.

2.12 Détail et évaluation des valeurs mobilières de placement (Etat BI12)

TABLEAU SYNTHÉTIQUE DES VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

		Montant à l'ouverture de l'exercice n	Montant à la clôture de l'exercice n	Ajustement des dépréciations			
Compte	Situation des valeurs mobilières de placement	(a)	(b)	Niveau initial des dépréciations au 01/01/n (c)	Reprises des dépréciations existantes (d)	Dépréciations nécessaires au 31/12/N (e)	Niveau final des dépréciations au 31/12/n (f=(c+e)-d)
C/506	Obligations	.	.	.	.	.	.
C/507	Bons du trésor et bons de caisse à court terme	.	.	.	.	.	.
C/508	Autres valeurs mobilières et créances assimilées	.	.	.	.	.	.
TOTAL		.	.	.	.	.	.

2.13 Informations sur les comptes d'attente

2.13.1 COMPTE # 4712 - RECETTES PERÇUES EN EXCÉDENT À RÉIMPUTER

Ce compte enregistre les recouvrements sur les titres de recettes supérieurs aux restes à recouvrer figurant sur ces titres, quelle que soit l'origine de l'excédent constaté (encaissement ou annulation). L'imputation au compte # 4712 permet de s'assurer de la suite à donner aux trop-perçus constatés : imputation sur un titre impayé au nom du bénéficiaire ou remboursement en l'absence de reste à recouvrer.

Le # 4712 est crédité par le débit du compte au Trésor.
Il est débité par :
- le crédit du compte de tiers intéressé pour les titres de recettes non encore recouvrés du débiteur concerné ;
- le crédit du compte # 466 – Excédent de versement dans le cas contraire.

Les comptes 4712 et 471412 permettent la distinction de ces excédents du fait de leur origine : ceux concernant les personnes physiques d'une part et ceux concernant les personnes morales d'autre part.

2.13.2 COMPTE # 4717 – RECETTES RELEVÉ BANQUE DE FRANCE

Ce compte retrace les encaissements figurant sur le relevé Banque de France, qui n'ont pu être imputés de façon certaine. Il s'agit donc d'un compte de recettes à régulariser.

2.13.3 COMPTE 4718 – AUTRES RECETTES À RÉGULARISER

Ce compte enregistre principalement les encaissements dont l'imputation définitive n'a pu être opérée et qui nécessitent la mise en œuvre de recherches (défaut d'information permettant d'identifier la nature de la recette et/ou le titre à émarger).

Ce compte sera débité sauf exception, soit par le crédit du compte 4713 – Recettes perçues avant émission de titre si l'encaissement a été identifié comme une recette pour l'établissement, soit par le crédit du compte 515 – BDF s'il s'avère que les sommes ont été encaissées à tort et sont restituées.

2.13.4 COMPTE # 4721 – DÉPENSES RÉGLÉES SANS MANDATEMENT PRÉALABLE

Ce compte enregistre des dépenses répétitives, réglées sans mandatement préalable (échéances d'emprunt, factures d'électricité…).

3 NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

3.1 Eléments significatifs explicitant les comptes (Etat CR1)

Aucun élément significatif notoire, autre que ceux déjà présentés dans l'état PF2 de la présente annexe, n'est intervenu au cours de l'exercice 2021.
Aucune autre évolution majeure n'est intervenue dans le référentiel comptable M21 entre les exercices 2020 et 2021.

En 2021, le budget général représente 97.4 % des charges et des produits de l'établissement. Le résultat de l'exercice 2021 s'élève à 4 534 475 € contre 5 315 655 € pour l'exercice passé.
La détérioration du résultat consolidé de l'établissement résulte essentiellement des résultats des budgets annexes.

Le résultat comptable est composé de plusieurs résultats intermédiaires :

Le résultat d'exploitation qui est la différence entre les produits d'exploitation (ventes de marchandises, produits de l'activité, subventions d'exploitation, reprises d'amortissements et de provisions) et les charges d'exploitation (achats, rémunérations et charges sociales, dotations aux amortissements et aux provisions);

Le résultat financier qui est constitué de la différence entre les produits financiers (escomptes obtenus, gains de change, autres produits financiers) et les charges financières (intérêts des emprunts, intérêts des lignes de trésorerie);

Le résultat courant qui est constitué de la somme du résultat d'exploitation et du résultat financier ;

Le résultat exceptionnel qui enregistre les opérations de cessions immobilières, les émissions et annulations de titres et de mandats sur exercices antérieurs ainsi que des charges et produits à caractère exceptionnel.

3.2 Etat synthétique des subventions d'exploitation et des contributions accordées par l'établissement (Etat CR2)

État CR2
N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 054015
NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. NANCY C.H.U
ÉTABLISSEMENT : CHRU NANCY

GED

COMPTE FINANCIER 2021

ÉTAT SYNTHÉTIQUE DES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION ET DES CONTRIBUTIONS ACCORDÉES PAR L'ÉTABLISSEMENT

RUBRIQUES	Montant exercice N
C/ 652 Contributions aux structures de coopération autres que GHT	5 601 905,07
Dont 6521: Contributions aux groupements d'intérêt public (GIP)	0,00
Dont 6522: Contributions aux groupements d'intérêt économique (GIE)	882 150,00
Dont 6523: Contributions aux groupements de coopération sanitaire (GCS)	4 719 755,07
Dont 6528: Autres contributions à des structures de coopération	0,00
C/ 653 Contributions aux groupements hospitaliers de territoire (GHT)	3 181 915,61
C/ 657 Subventions	35 410,00
Dont 6571: Subventions aux associations participant à la vie sociale des usagers	0,00
Dont 6578: Autres subventions	35 410,00
TOTAL	8 819 230,68

3.3 Détail des produits de l'activité hospitalière (Etat CR3)

État CR3

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 054015
NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. NANCY C.H.U
ÉTABLISSEMENT : CHRU NANCY

GED

COMPTE FINANCIER 2021
DÉTAIL DES PRODUITS DE L'ACTIVITÉ HOSPITALIÈRE
COMPTE DE RÉSULTAT PRÉVISIONNEL Principal

	MONTANT EXERCICE N	MONTANT EXERCICE N-1
7311 Produits de l'hospitalisation	654 472 167,30	629 427 943,34
7312 Produits des prestations faisant l'objet d'une tarification spécifique - MCO	48 118 365,21	48 010 817,49
7313 Participations au titre des détenus	686 220,00	649 100,87
Sous-total compte 731 Produits à la charge de l'assurance maladie	703 276 752,51	678 087 861,70
7321 Produits de la tarification en hospitalisation complète non pris en charge par l'assurance maladie	17 798 648,59	17 221 947,55
7322 Produits de la tarification en hospitalisation incomplète non pris en charge par l'assurance maladie	3 273 444,71	2 727 333,80
7323 Produits des tarifications de l'hospitalisation à domicile non pris en charge par l'assurance maladie	0,00	0,00
7324 Produits des prestations faisant l'objet d'une tarification spécifique non pris en charge par l'assurance maladie	8 177 457,18	6 931 708,41
7327 Forfait journalier	8 304 100,00	7 919 700,00
Sous-total compte 732 Produits à la charge des patients, organismes complémentaire et compagnies d'assurance	37 553 650,48	34 800 689,76
733 Produits des prestations de soins délivrées aux patients étrangers non assurés sociaux en France	24 931 046,40	17 559 632,32
734 Prestations effectuées au profit des malades d'un autre établissement	4 510 260,17	3 753 782,15
735 Produits à la charge de l'État, collectivités territoriales et autres organismes publics	0,00	0,00
Sous total compte 73 PRODUITS DE L'ACTIVITE HOSPITALIÈRE	770 271 709,56	734 201 965,93
7471 Fonds d'intervention régional (FIR)	20 294 729,51	19 178 727,22
7722 Produits sur exercices antérieurs à la charge de l'assurance maladie	1 064 140,47	3 313 014,65
TOTAL	791 630 579,54	756 693 707,80

État CR3

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 054015
NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. NANCY C.H.U
ÉTABLISSEMENT : G.H.T. CHRU NANCY

GED

COMPTE FINANCIER 2021
DÉTAIL DES PRODUITS DE L'ACTIVITÉ HOSPITALIÈRE
COMPTE DE RÉSULTAT PRÉVISIONNEL Annexe G

	MONTANT EXERCICE N	MONTANT EXERCICE N-1
7311 Produits de l'hospitalisation	219 291,00	180 000,00
7312 Produits des prestations faisant l'objet d'une tarification spécifique - MCO	0,00	0,00
7313 Participations au titre des détenus	0,00	0,00
Sous-total compte 731 Produits a la charge de l'assurance maladie	219 291,00	180 000,00
7321 Produits de la tarification en hospitalisation complète non pris en charge par l'assurance maladie	0,00	0,00
7322 Produits de la tarification en hospitalisation incomplète non pris en charge par l'assurance maladie	0,00	0,00
7323 Produits des tarifications de l'hospitalisation a domicile non pris en charge par l'assurance maladie	0,00	0,00
7324 Produits des prestations faisant l'objet d'une tarification spécifique non pris en charge par l'assurance maladie	0,00	0,00
7327 Forfait journalier	0,00	0,00
Sous-total compte 732 Produits a la charge des patients, organismes complémentaire et compagnies d'assurance	0,00	0,00
733 Produits des prestations de soins délivrées aux patients étrangers non assurés sociaux en France	0,00	0,00
734 Prestations effectuées au profit des malades d'un autre établissement	0,00	0,00
735 Produits a la charge de l'État, collectivités territoriales et autres organismes publics	0,00	0,00
Sous total compte 73 PRODUITS DE L'ACTIVITÉ HOSPITALIÈRE	219 291,00	180 000,00
7471 Fonds d'intervention régional (FIR)	60 000,00	60 000,00
7722 Produits sur exercices antérieurs a la charge de l'assurance maladie	0,00	0,00
TOTAL	279 291,00	240 000,00

3.4 Opérations pour le compte de tiers

Les comptes 451 à 456 du budget principal enregistrent les résultats propres aux budgets annexes. Au 31 décembre 2021 ils se détaillent comme suit :

- Compte 451 : Dotation Non Affectée- Budget A : solde débiteur de 42 956,34 €
- Compte 452 : Unité de soins de longue durée - Budget B : solde débiteur de 848 675,23 €
- Compte 4541 : Ecoles et instituts de formations paramédicales - Budget C1 : solde débiteur de 125 987,93€
- Compte 4542 : Ecole de sages-femmes – Budget C2 – Solde débiteur de 13 187,04 €
- Compte 455 : Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) – Budget G – solde de 0 €

Ces soldes sont compensés (solde nul) par des positions inverses dans les comptes des budgets annexes.

Certaines dépenses et recettes ont été réalisées pour le compte de tiers. Elles ont pour effet de gonfler les masses de dépenses et recettes mais se compensent. Elles concernent principalement les notifications de financements ARS qui doivent être reversés à des entités partenaires du CHRU.
Ces reversements les plus significatifs en 2021 sont les suivants :

- Reversement de crédits au Centre Lorraine d'Evaluation et de Réadaptation en basse vision (CLER Basse vision) 495K €
- Reversement de crédits aux autres établissements de santé 1,2 M€

4 AUTRES INFORMATIONS

4.1 Etat des engagements hors bilan autres que les instruments de couverture de la dette à long terme (Etat AI1)

Etat AI1
Numéro codique du poste com Immobilisations corporelles en cours
Nom du poste comptable : Immobilisations reçues en affectation
RAISON SOCIALE : CHRU DE NANCY **Compte financier 2021**
FINESS : 540023264

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN 1
AUTRES QUE LES INSTRUMENTS DE COUVERTURE DE LA DETTE A LONG TERME

Raison sociale du	Nature du contrat	Date du	Durée du	Redevances payées		Redevances restant à payer selon échéances			
				de l'exercice	cumulées	Moins de 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans	Prix d'achat résiduel
CREDITS-BAILS BIOMEDICA									
CM-CIC LEASING	CREDIT-BAIL BIOMEDICAL		7	9 100,00	135 263,74	0,00	0,00	0,00	960,00
BAIL ACTEA	CREDIT-BAIL BIOMED	23/03/2015	7	39 983,28	262 007,87	16 659,68	0,00	0,00	1 891,12
BAIL ACTEA	CREDIT-BAIL BIOMED	23/03/2015	7	252 506,04	1 654 383,30	105 210,86	0,00	0,00	0,00
BAIL ACTEA	CREDIT-BAIL BIOMED	26/12/2017	7	411 232,48	1 639 115,28	411 232,50	822 464,99	0,00	2 726,95
REALEASE MEDICAL / CAPIT	CREDIT-BAIL INFORM	25/06/2021	5	41 094,02	41 094,02	82 188,02	290 075,35	0,00	0,00
BAIL EMPHYTEOTIQUE HO									
SCI DU BSM DE NANCY	BAIL EMPHYTEOTIQUI	09/11/2007	33	4 432 173,23	62 979 541,56	5 592 112,14	26 579 735,73	48 780 541,39	0,00
Total				**5 186 089,05**	**66 711 405,77**	**6 207 403,20**	**27 692 276,07**	**48 780 541,39**	**5 578,07**

1 Concernant les contrats de partenariats et les baux emphytéotiques hospitalier (BEH), seul le montant des parts "fonctionnement" et "financement" relatives à ces contrats doit être reporté dans l

NB : BEH =
Part fonctionnement = compte 61231
Part financement = compte 6618
Part investissement = compte 1675

4.2 Honoraire des commissaires aux comptes (Etat AI2)

Les honoraires du commissaire aux comptes comptabilisés au 31 décembre 2021 s'élèvent à 160 858,88 € (compte 622610).

4.3 Tableau des effectifs (Etat AI3) par budget

ETPR budget H

Type de personnel	Statut / sexe / catégorie de rémunération	Comptes	ETP moyens rémunérés Exercice N	Rémunérations (hors charges) Exercice N	ETP moyens rémunérés Exercice N-1	Rémunérations (hors charges) Exercice N-1
médical-permanents	PH temps plein ou médecins temps plein (*) et tem	64211	300,33	25 911 016,23	294,90	24 088 658,00
	Praticiens enseignants et hospitaliers titulaires	64212	91,74	10 625 976,30	91,24	9 951 214,53
	Attachés et attachés associés en triennal et en CDI	64221	53,19	2 422 617,72	50,54	2 675 786,95
	Praticiens contractuels en CDI	64222	0,90	83 258,88	0,90	52 008,88
médical-non permanents	Praticiens contractuels en CDD	64231 (contrat > 3 m	30,85	2 186 118,00	28,20	2 135 155,94
	Assistants et assistants associés	64232 (contrat > 3 m	108,53	5 436 744,73	110,25	5 011 037,44
	Praticiens enseignants et hospitaliers non titulaires	64233 (contrat > 3 m	69,78	4 205 124,94	69,03	3 677 467,71
	Autres praticiens à recrutement contractuel	64234 (contrat > 3 mois)			4,13	586 517,15
	Praticiens à recrutement contractuel sans renouvelle	64231/2/3&4 (contrat	6,28	909 094,69	0,00	0,00
	Attachés et attachés associés en CDD	64235	6,84	501 934,69	15,87	655 440,09
	Praticiens associés	64236	6,15	451 133,24		
médical-non permanents	Internes	64241&64242	821,90	26 024 878,48	842,02	26 224 387,70
	Etudiants	64243&64244	1 442,54	6 856 415,56	1 369,18	6 735 518,52
	Docteurs Juniors	64245&64246	41,72	1 716 920,17		
médical-non permanents	Intérim médical	62113			0,30	156 243,20
non médical - Titulaires et stagiaires	Personnels administratifs	6411	753,87	23 872 667,61	755,07	24 001 989,45
	Dont personnels de direction		14,82	1 620 680,16	16,33	2 037 274,53
	Personnels des services de soins		4 103,44	154 376 868,65	4 149,24	149 648 852,17
	dont infirmiers (IDE, ISG, IADE, IBODE, Puer)		2 118,40	83 051 551,27	2 122,34	82 967 154,31
	dont Aide-Soignant		1 235,65	39 652 121,78	1 265,69	40 380 840,31
	Personnels éducatifs et sociaux		42,16	1 564 179,74	40,39	1 459 957,74
	Personnels médico-techniques		556,81	21 730 638,52	558,06	21 202 727,16
	Personnels techniques et ouvriers		814,86	27 356 636,76	794,91	25 338 337,58
non médical - Contrats à durée indéterminée	Personnels administratifs	6413	27,48	1 701 945,70	28,61	1 485 875,30
	Personnels des services de soins		15,44	511 183,31	11,00	386 092,51
	dont infirmiers (IDE, ISG, IADE, IBODE, Puer)		0,00	0,00		
	dont Aide-Soignant		0,00	0,00		
	Personnels éducatifs et sociaux		1,00	24 087,26	0,50	11 609,57
	Personnels médico-techniques		3,80	221 034,04	4,37	226 089,90
	Personnels techniques et ouvriers		47,57	1 655 769,20	50,21	1 692 316,57
non médical - Contrats à durée déterminée et autres	Personnels administratifs	6415	140,76	3 489 974,16	133,74	3 187 287,30
	Personnels des services de soins		388,32	10 626 193,90	349,28	9 140 585,85
	dont infirmiers (IDE, ISG, IADE, IBODE, Puer)		70,33	2 299 775,88	65,87	2 085 763,13
	dont Aide-Soignant		102,35	2 918 608,47	82,82	2 175 984,40
	Personnels éducatifs et sociaux		7,71	206 104,96	8,99	226 125,34
	Personnels médico-techniques		72,13	1 870 357,57	66,15	1 632 261,90
	Personnels techniques et ouvriers		166,23	4 385 276,26	176,78	4 447 400,25
	Dont CDD sur contrats de remplacement (mensuali				0,00	0,00
non médical - Contrats à durée déterminée et autres	Intérim non médical (2)	6211 sauf 62113	6,84	386 609,03	1,09	124 541,48
	Contrats soumis à disposition particulière	6416			0,00	
	Apprentis	6417	15,86	200 221,79	16,79	251 051,65

ETPR budget B

Type de personnel	Statut / sexe / catégorie de rémunération	Comptes	ETP moyens rémunérés Exercice N	Rémunérations (hors charges) Exercice N	ETP moyens rémunérés Exercice N-1	Rémunérations (hors charges) Exercice N-1
médical-permanents	PH temps plein ou médecins temps plein (*) et temps	64211	1,00	75 828,24	1,00	77 984,17
	Praticiens enseignants et hospitaliers titulaires	64212				
	Attachés et attachés associés en triennal et en CDI	64221	0,90	49 753,04	0,90	50 347,51
	Praticiens contractuels en CDI	64222				
médical-non permanents	Praticiens contractuels en CDD	64231 (contrat > 3 mois)				
	Assistants et assistants associés	64232 (contrat > 3 mois)				
	Praticiens enseignants et hospitaliers non titulaires et temporaires	64233 (contrat > 3 mois)				
	Autres praticiens à recrutement contractuel	64234 (contrat > 3 mois)				
	Praticiens à recrutement contractuel sans renouvellement de droit (pour les contrats < 3 mois)	64231/2/3&4 (contrat < 3 mois)				
	Attachés et attachés associés en CDD	64235				
	Praticiens associés	64236				
médical-non permanents	Internes	64241&64242	0,85	100 208,45	2,75	70 337,70
	Etudiants	64243&64244	3,41	12 554,57	4,83	23 662,30
	Docteurs Juniors	64245&64246		59,76		
médical-non permanents	Intérim médical	62113				
non médical - Titulaires et stagiaires	Personnels administratifs	6411	0,45	13 634,85	1,00	30 101,40
	Dont personnels de direction		0,45	13 634,85		
	Personnels des services de soins		79,63	2 995 092,69	81,54	2 899 342,69
	dont infirmiers (IDE, ISG, IADE, IBODE, Puer)		12,45	515 425,26	11,28	448 426,87
	dont Aide-Soignant		53,48	2 056 084,98	54,58	1 918 994,90
	Personnels éducatifs et sociaux		2,00	70 290,98	2,00	63 800,06
	Personnels médico-techniques		0,44	21 324,71		
	Personnels techniques et ouvriers		0,42	29 071,15		
non médical - Contrats à durée indéterminée	Personnels administratifs	6413				
	Personnels des services de soins					
	dont infirmiers (IDE, ISG, IADE, IBODE, Puer)					
	dont Aide-Soignant					
	Personnels éducatifs et sociaux					
	Personnels médico-techniques					
	Personnels techniques et ouvriers					
non médical - Contrats à durée déterminée et autres	Personnels administratifs	6415	0,55	15 225,06		
	Personnels des services de soins		13,96	407 210,81	13,11	371 914,74
	dont infirmiers (IDE, ISG, IADE, IBODE, Puer)		0,25	7 131,25	1,58	44 943,90
	dont Aide-Soignant		6,40	201 255,28	6,55	175 588,66
	Personnels éducatifs et sociaux					
	Personnels médico-techniques					
	Personnels techniques et ouvriers					
	Dont CDD sur contrats de remplacement (mensualités de remplacement)					
non médical - Contrats à durée déterminée et autres	Intérim non médical (2)	6211 sauf 62113			0,00	
	Contrats soumis à disposition particulière	6416			0,00	
	Apprentis	6417			0,00	

ETPR budget C

Type de personnel	Statut / sexe / catégorie de rémunération	Comptes	ETP moyens rémunérés Exercice N	Rémunérations (hors charges) Exercice N	ETP moyens rémunérés Exercice N-1	Rémunérations (hors charges) Exercice N-1
médical-permanents	PH temps plein ou médecins temps plein (*) et	64211				
	Praticiens enseignants et hospitaliers titulaires	64212				
	Attachés et attachés associés en triennal et en	64221				
	Praticiens contractuels en CDI	64222				
médical-non permanents	Praticiens contractuels en CDD	64231 (contrat > 3 mois)				
	Assistants et assistants associés	64232 (contrat > 3 mois)				
	Praticiens enseignants et hospitaliers non titula	64233 (contrat > 3 mois)				
	Autres praticiens à recrutement contractuel	64234 (contrat > 3 mois)				
	Praticiens à recrutement contractuel sans reno	64231/2/3&4 (contrat < 3 mois)				
	Attachés et attachés associés en CDD	64235				
	Praticiens associés	64236				
médical-non permanents	Internes	64241&64242				
	Etudiants	64243&64244				63 038,52
	Docteurs Juniors	64245&64246				
médical-non permanents	Intérim médical	62113				
non médical - Titulaires et stagiaires	Personnels administratifs	6411	18,32	747 895,62	17,39	724 518,04
	Dont personnels de direction					
	Personnels des services de soins		56,54	2 575 169,62	56,24	2 424 213,98
	dont infirmiers (IDE, ISG, IADE, IBODE, Puer)		15,30	656 827,92	12,81	534 963,28
	dont Aide-Soignant		1,30	41 233,74	2,40	65 400,45
	Personnels éducatifs et sociaux		0,00			
	Personnels médico-techniques		6,00	256 802,40	6,25	263 291,75
	Personnels techniques et ouvriers		6,74	210 476,55	6,59	196 213,29
non médical - Contrats à durée indéterminée	Personnels administratifs	6413			0,12	3 570,70
	Personnels des services de soins		1,03	39 965,45	1,05	39 074,04
	dont infirmiers (IDE, ISG, IADE, IBODE, Puer)					
	dont Aide-Soignant					
	Personnels éducatifs et sociaux					
	Personnels médico-techniques					
	Personnels techniques et ouvriers					
non médical - Contrats à durée déterminée et autres	Personnels administratifs	6415	0,73	17 664,74	1,00	22 774,55
	Personnels des services de soins		0,16	6 579,64	0,70	25 524,14
	dont infirmiers (IDE, ISG, IADE, IBODE, Puer)		0,16	6 579,64		
	dont Aide-Soignant					
	Personnels éducatifs et sociaux					
	Personnels médico-techniques					
	Personnels techniques et ouvriers					
	Dont CDD sur contrats de remplacement (mer					
non médical - Contrats à durée déterminée et autres	Intérim non médical (2)	6211 sauf 62113				
	Contrats soumis à disposition particulière	6416				
	Apprentis	6417				

ETPR budget G

Type de personnel	Statut / sexe / catégorie de rémunération	Comptes	ETP moyens rémunérés Exercice N	Rémunérations (hors charges) Exercice N	ETP moyens rémunérés Exercice N-1	Rémunérations (hors charges) Exercice N-1
médical-permanents	PH temps plein ou médecins temps plein (*) et t	64211	1,00	69 802,33	1,00	69 156,43
	Praticiens enseignants et hospitaliers titulaires	64212	0,50	37 949,56	0,50	40 046,86
	Attachés et attachés associés en triennal et en C	64221				
	Praticiens contractuels en CDI	64222				
médical-non permanents	Praticiens contractuels en CDD	64231 (contrat > 3 mois)				
	Assistants et assistants associés	64232 (contrat > 3 mois)			0,23	10 171,55
	Praticiens enseignants et hospitaliers non titulair	64233 (contrat > 3 mois)				
	Autres praticiens à recrutement contractuel	64234 (contrat > 3 mois)				
	Praticiens à recrutement contractuel sans renou	64231/2/3&4 (contrat < 3 mois)				
	Attachés et attachés associés en CDD	64235				
	Praticiens associés	64236				
médical-non permanents	Internes	64241&64242				
	Etudiants	64243&64244				
	Docteurs Juniors	64245&64246				
médical-non permanents	Intérim médical	62113				
non médical - Titulaires et stagiaires	Personnels administratifs	6411	22,94	1 021 911,78	22,12	927 337,29
	Dont personnels de direction		2,43	335 235,21	1,96	288 722,14
	Personnels des services de soins		2,51	54 784,12	3,38	94 144,50
	dont infirmiers (IDE, ISG, IADE, IBODE, Puer)					
	dont Aide-Soignant		1,00	31 779,79	1,38	43 595,29
	Personnels éducatifs et sociaux					
	Personnels médico-techniques		0,08	3 156,18	0,67	22 347,47
	Personnels techniques et ouvriers		12,03	617 199,63	9,69	502 568,57
non médical - Contrats à durée indéterminée	Personnels administratifs	6413	0,50		1,30	70 970,28
	Personnels des services de soins					
	dont infirmiers (IDE, ISG, IADE, IBODE, Puer)					
	dont Aide-Soignant					
	Personnels éducatifs et sociaux					
	Personnels médico-techniques					
	Personnels techniques et ouvriers		6,94	313 603,50	3,52	150 958,74
non médical - Contrats à durée déterminée et autres	Personnels administratifs	6415	2,26	47 992,56	1,62	31 447,44
	Personnels des services de soins					
	dont infirmiers (IDE, ISG, IADE, IBODE, Puer)					
	dont Aide-Soignant					
	Personnels éducatifs et sociaux					
	Personnels médico-techniques					
	Personnels techniques et ouvriers		1,03	47 485,42	2,78	71 629,85
	Dont CDD sur contrats de remplacement (mens					
non médical - Contrats à durée déterminée et autres	Intérim non médical (2)	6211 sauf 62113				
	Contrats soumis à disposition particulière	6416				
	Apprentis	6417	1,21	21 151,24	0,20	3 742,44

4.4 Evènements significatifs postérieurs à la clôture (Etat AI4)

Aucun élément significatif postérieur à la clôture n'est à signaler

4.5 Informations sur les aspects environnementaux (Etat AI5)

Politique générale en matière d'environnement

La politique en matière d'environnement est inscrite dans le projet d'établissement 2016/2020.
Une cellule Environnement et méthodes est en charge de la gestion environnementale et des déchets dangereux au niveau de la direction des services techniques et sécurité : ICPE et rejets, amiante, gaz frigorigène. La gestion des déchets est prise en charge par le service logistique. Par ailleurs, chaque secteur, conformément à la politique, décline la responsabilité environnementale dans ses politiques et plans d'action.
D'autre part, le document « projet de modernisation Hôtelière Logistique et Technique au service des usagers et des professionnels de l'établissement », annexe au projet d'établissement, a été actualisé en 2022, avec un paragraphe dédié à la politique de développement durable.
Le présent rapport cible les enjeux et risques prioritaires identifiés. Lors de son établissement, un état des lieux du traitement comptable des dépenses environnementales a été initié.

Performance des bâtiments et de l'exploitation

Le projet Nouvel Hôpital de Nancy, présenté au Conseil National pour les Investissements en Santé (CNIS), a été validé en 2021.

Les programmes techniques des zones restructurées et du bâtiment nouvellement construit s'élaborent en lien avec une assistance à maîtrise d'ouvrage développement durable, et se saisissent de thématiques environnementales, notamment liées au confort de l'usager et à sa qualité de l'air. Des hypothèses énergétiques et une analyse du cycle de vie guideront les choix définitifs. Il s'agit de garantir la qualité du bâti et sa performance d'exploitation.

Management d'énergie et fluide

L'évolution des 4 grands postes d'énergie et fluide est en lien avec les différents déménagements, notamment certains services du bâtiment Philippe Canton qui ont intégré la barre de Brabois adultes. Aussi, malgré la poursuite des efforts pour contenir, voire diminuer, ces consommations, 2 postes augmentent sensiblement entre 2020 et 2021 :

Consommation d'électricité: + 1%

Réseau de chaleur : + 8,8 %

Par contre, on note une nette diminution de consommation des postes suivants :

Gaz : - 26%

Eau : -14,5 %

Mobilité

L'accessibilité du site

L'arrivée sur le site de l'établissement constitue un moment important en termes d'image. Ces dernières années, la signalétique extérieure et intérieure a été actualisée et renforcée, en particulier les organigrammes à l'entrée des services. Cependant, il subsiste des difficultés de stationnement et la nécessité d'améliorer l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite ou souffrant d'un handicap. Dans cet objectif, le CHRU de Nancy vient de finaliser la mise au point d'une délégation de service public pour la gestion des parkings avec un objectif d'amélioration du service aux usagers : places de stationnement bien matérialisées et signalétique dynamique pour informer, des déposes « minute » en proximité des bâtiments avec temps d'accès limité, des places PMR bien identifiées et à proximité des lieux d'activité.

L'installation d'un nombre important de bornes électriques de rechargement de véhicules sera également réalisé. L'accès sera possible pour les usagers, visiteurs et personnels.

L'activité logistique

La poursuite du renouvellement de la flotte automobile intègre la valeur environnementale avec la réduction des véhicules à motorisation diesel (suppression de 15 véhicules diesel) et le développement des engins électriques d'aide à la manutention.

Le transport des patients

Suite à l'internalisation complète des coûts liés au transport de ses patients, le CHRU de Nancy a mis en place un suivi financier relatif à ses dépenses.

Les suppléments perçus à ce titre en 2021 couvrent la totalité des dépenses engagées.

Sécurité alimentaire et qualité de l'alimentation (alimentation responsable)

Le CHRU produit les repas des patients et des personnels. L'alimentation est un enjeu prioritaire, pour plusieurs facteurs :

- Elle contribue à la qualité des soins,
- Les consommateurs ont de nouvelles attentes, parmi lesquelles figurent la recherche de plus de produits bio, d'aliments sans allergènes, de moins de protéines animales et de plus de transparence dans l'origine des produits et d'une alimentation durable (enquête CREDOC 2017),
- Le volume d'achat permet de contribuer à la structuration de filières locales, en limitant les impacts (impact biodiversité, empreinte carbone des animaux d'élevage …) et des risques sur la production,
- La lutte contre le gaspillage et le tri des bio-déchets, dans le cadre du retour à la terre et d'un aspect économique (l'élimination d'une tonne de bio déchets revient à 12,21 € HT la tonne, contre 180,12 € en déchets ménagers).

Le service restauration, déjà certifié ISO 22 000 version 2018, a obtenu la garantie de labellisation « Mon restau responsable » en juin 2020. Après un bilan de positionnement en 2017, 9 axes de travail ont été engagés. Quelques résultats : + 10% de produits alimentaires lorrains en 24 mois, + 8% de produits alimentaires sous signe de qualité en 24 mois, analyse de l'origine des matières premières et création d'un coefficient « empreinte carbone », participation au groupe de travail DGOS sur la réduction du gaspillage alimentaire & les alternatives à l'utilisation du plastique en restauration collective.

Le poids des déchets alimentaires sur les repas distribués s'établit à 65 gr en 2018 & 60 gr en 2019 & 2020, en deçà des données fournies par nos benchmarks, en parallèle depuis 2018 l'équivalent de 100 repas sont donnés quotidiennement à la banque alimentaire Meurthe et Moselle

Pollutions / conformité environnementale

Par ailleurs, le CHRU a mené en 2017 un important travail relatif à ses installations classées pour la protection de l'environnement, pour mise à jour des déclarations et autorisations, suite aux évolutions de ces trois dernières années et la construction du nouveau bâtiment de biologie. L'état complet de situation des installations de réfrigération a été dressé. L'établissement ne détecte pas de risque significatif sur ce dossier et les nouvelles interdictions de gaz fluorés.
Le diagnostic technique amiante a été renouvelé.

Déchets

L'animation renforcée du groupe de travail DECHETS permet de promouvoir l'amélioration des pratiques de tri :

- mise en place de nouvelles filières de tri (recyclage des masques en lien avec association ECHOGEST du GRAND NANCY, recyclage de l'IODE non utilisé),
- création d'un « MEMO DECHETS » sur les filières de tri des déchets (fiches réflexes),
- réorganisation des collectes de déchets des sites urbains (internalisation).
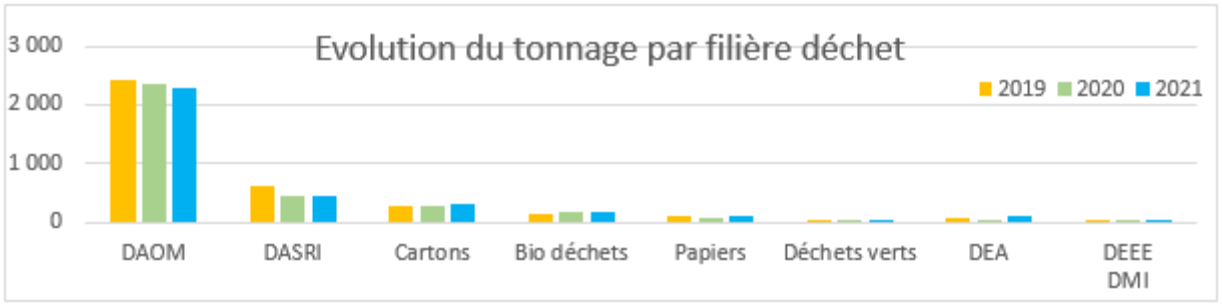
L'optimisation des pratiques de tri engendre la baisse des DASRI malgré la crise sanitaire (31 filières valorisables) :